

# Rapport financier semestriel 2016



**DEINOVE SA au capital de 3.432.218,80 €**

RCS Montpellier 492 272 521

Cap Sigma – ZAC Euromédecine II

1682 rue de la Valsière – 34790 Grabels

Tél. : + 33 4 48 19 01 00

Fax : + 33 4 99 23 24 50

## SOMMAIRE

<b>1  </b>	<b>ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>3</b>
1   1	Conseil d'administration .....	3
1   2	Direction .....	3
<b>2  </b>	<b>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ .....</b>	<b>4</b>
2   1	La société DEINOVE .....	4
2   2	Description des faits marquants et de l'activité de DEINOVE pendant le 1 <sup>er</sup> semestre 2016 et postérieurement à la clôture .....	8
2   3	Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées .....	13
2   4	Principaux facteurs de risques .....	17
<b>3  </b>	<b>COMPTES SEMESTRIELS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2016.....</b>	<b>18</b>
3   1	Compte de résultat .....	18
3   2	Bilan .....	19
3   3	Tableau de variation des capitaux propres.....	20
3   4	Tableau de flux de trésorerie nette.....	21
3   5	Annexe des comptes .....	21
<b>4  </b>	<b>DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL .....</b>	<b>38</b>

# 1 | ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

## 1 | 1 Conseil d'administration

Président du Conseil d'administration :	Dr. Philippe Pouletty
Administrateurs :	La société Truffle Capital, représentée par Christian Pierret Michael Carlos (Administrateur indépendant) Paul-Joël Derian (Administrateur indépendant) Dennis McGrew Rodney Rothstein (Administrateur indépendant) La société SAKKAB LLC, représentée par Nabil Sakkab (Administrateur indépendant)

## 1 | 2 Direction

Directeur Général	Emmanuel Petiot
Directeur Administratif & Financier	Julien Coste
Directeur Recherche & Développement	Jean-Paul Leonetti
Directrice des Opérations	Marie Bézenger
Directeur du Business Développement	Dennis McGrew
Responsable Marketing, Communication & Relations Investisseurs	Coralie Martin

## 2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

### 2 | 1 La société DEINOVE

#### 2.1.1 Le point de départ du projet entrepreneurial DEINOVE : exploiter les propriétés d'une nouvelle variété de souches bactériennes à destination de l'industrie

Le projet entrepreneurial de DEINOVE s'inscrit dans le vaste mouvement d'innovation des biotechnologies industrielles qui visent à produire des molécules à partir de matières premières végétales, rompant avec le modèle traditionnel de la synthèse chimique largement dérivée du pétrole. Ce mouvement a pour objectif de transformer en profondeur l'organisation de la production industrielle afin de réduire l'utilisation de matière première fossile au profit d'une matière première renouvelable, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance du système énergétique à l'égard du pétrole.

Sur la base des travaux du Pr. Miroslav Radman qui ont mis en évidence les propriétés métaboliques extraordinaires du genre bactérien *Deinococcus* et son potentiel en tant que nouvel hôte de production biologique, DEINOVE a fondé son développement sur la valorisation de cette ressource jusqu'alors jamais explorée. Son objectif est de développer de nouveaux procédés de production de molécules d'intérêt en tirant profit des caractéristiques des Déinocoques pour développer un avantage concurrentiel créateur de valeur.

Fondée en 2006, DEINOVE a tout d'abord engagé une vaste campagne de collecte et de sélection de souches rares, dont l'une des caractéristiques majeures est la résistance particulière aux radiations UV. Résultat de ce travail, DEINOVE dispose aujourd'hui d'une bibliothèque de 6.000 souches, composée majoritairement de souches du genre *Deinococcus* mais aussi d'une variété d'autres genres bactériens.

La Société compte aujourd'hui 52 collaborateurs et a noué depuis sa création des partenariats académiques avec le CNRS, l'Institut Necker-Université Paris Descartes, l'INSA Toulouse, l'INRA, le VTT (Centre de Recherche Technique de Finlande), TWB (*Toulouse White Biotechnology*) et l'Université des Sciences et Technologies de Lille. Ces partenariats lui permettent de s'adjoindre des technologies et des chercheurs de très haut niveau dans l'ensemble des disciplines scientifiques nécessaires au développement de ses projets.

DEINOVE bénéficie également d'un management expérimenté en recherche, développement, finances et business développement, d'un Conseil scientifique de renommée internationale et d'un Conseil d'administration très introduit dans les milieux industriels européens et internationaux. Cette organisation permet à DEINOVE d'ancrer ses technologies de rupture dans la réalité industrielle d'aujourd'hui et de demain.

DEINOVE est cotée sur Alternext depuis avril 2010 (ALDEI – code ISIN FR0010879056).

#### 2.1.2 Les axes applicatifs explorés

DEINOVE travaille à la caractérisation des souches de sa bibliothèque afin d'identifier les différents composés qui peuvent être produits par ses bactéries. Alors que le soucier est loin d'avoir été intégralement exploré, de nombreux composés ont déjà été identifiés, dont certains totalement innovants. À partir de 2009, les premiers travaux de caractérisation et les besoins des industriels ont conduit DEINOVE à privilégier trois axes principaux de développement :

##### *La production de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération*

L'objectif est de valoriser les propriétés physiques et métaboliques des Déinocoques (résistance à la chaleur, capacité à dégrader la biomasse) pour développer un procédé de bioproduction consolidé capable, en un même cycle de production, de dégrader des matières organiques complexes et de les fermenter en éthanol pouvant ensuite être utilisé comme carburant. L'enjeu principal consiste à développer une technologie compétitive qui se substituerait à la fois aux carburants issus du pétrole et aux biocarburants de 1<sup>ère</sup> génération, fabriqués à partir de ressources alimentaires.

##### *Les différents partenaires du programme DEINOL*

DEINOVE lance en 2009 le programme de R&D DEINOL, qui bénéficie du soutien financier d'OSEO (aujourd'hui Bpifrance) à hauteur de 6,6 m€, en collaboration avec le CNRS, l'Université de Montpellier, l'INSA Toulouse et le groupe coopératif sucrier

TEREOS. Ce dernier ayant par la suite décidé de modifier sa stratégie, il est remplacé en 2014 par le groupe espagnol ABENGOA, 1<sup>er</sup> producteur européen de biocarburants conventionnels.

DEINOVE a par la suite élargi ses possibilités en termes de substrats utilisables, tout d'abord en 2014 en signant un nouveau partenariat industriel avec le groupe SUEZ, en vue d'utiliser les déchets ménagers et urbains comme matière première. DEINOVE a également engagé un accord avec le Michigan Biotechnology Institute (MBI) pour tester sa technologie sur leurs substrats industriels : des résidus de maïs prétraités selon la technologie AFEX®. En 2015, TYTON BIOENERGY SYSTEMS s'associe à DEINOVE pour tester la technologie DEINOL sur du tabac énergétique. En 2016, un accord similaire est conclu avec la société ARBIOM, testant DEINOL sur des résidus forestiers.

### ***Les avancées du programme DEINOL***

À ce jour, les équipes de DEINOVE sont parvenues à :

- Sélectionner et optimiser une bactérie Dénocoque châssis adaptée aux contraintes de la production industrielle.
- Mettre au point une souche capable de produire de l'éthanol par hydrolyse et fermentation de différentes matières premières végétales.
- Produire, à l'échelle d'un fermenteur de 300L, de l'éthanol avec un titre de 9% d'alcool wt/v (7,3% v/v), à partir d'un mélange de sucres C5 et C6 (représentatif de la composition de la biomasse).
- Améliorer la tolérance de la souche aux inhibiteurs communs aux substrats 2G.

Malgré ces avancées, la perspective de générer rapidement des revenus dans cette activité ne semble pas aujourd'hui réaliste au vu des facteurs économiques et de la structuration actuelle du marché. Ainsi DEINOVE a décidé de revoir sa stratégie dans les biocarburants et de suspendre son programme DEINOL. (voir 2.2.5 Post-clôture : focalisation stratégique).

### ***La production de composés chimiques biosourcés***

L'intérêt des Dénocoques pour la production de composés chimiques biosourcés a été identifiée dès 2009 et a donné lieu au lancement du programme DEINOCHEM, particulièrement centré sur les isoprénoides, une des plus grandes familles de substances naturelles au monde, faisant l'objet de nombreuses applications industrielles.

En novembre 2013, DEINOCHEM a obtenu un financement de 5,9 millions d'Euros du Programme d'Investissements d'Avenir, suite à l'appel à projets sur la Chimie du végétal initié par l'ADEME et le Commissariat Général à l'Investissement.

### ***DEINOCHEM comprend désormais plusieurs axes de recherche :***

- **Les caroténoïdes** : cette famille de molécules, naturellement présentes chez de nombreux êtres vivants, sont connues pour leurs propriétés colorantes, anti-oxydantes et photoprotectrices. Les applications pour ces molécules ne cessent de se diversifier, dans l'alimentation humaine et animale comme dans les cosmétiques ou encore la santé. La plus grande part de la production actuelle est issue de la pétrochimie. Les molécules extraites de végétaux connaissent la plus forte croissance mais leur développement est limité par des faibles niveaux de production et des coûts de production élevés.

L'objectif de DEINOVE est d'offrir une alternative biosourcée compétitive pour les industriels en développant une gamme de caroténoïdes naturels produits par voie biotechnologique et offrant des avantages significatifs en termes de stabilité d'approvisionnement et de qualité, de préservation des ressources naturelles et enfin de coûts.

Certaines souches Dénocoques produisent naturellement un caroténoïde original, la Déninoxanthine. En optimisant cette voie métabolique, DEINOVE est également parvenu à produire 5 autres types de caroténoïdes commerciaux. L'objectif de DEINOVE est de produire certaines molécules de manière plus compétitive et de les commercialiser auprès des marchés utilisateurs.

- **L'acide muconique**, un intermédiaire de chimie dont les dérivés – caprolactame, acide téréphtalique (un précurseur du PET) et acide adipique – sont très largement utilisés dans les industries plastiques et la production de fibres synthétiques pour le textile (nylon). DEINOVE a développé une bactérie capable de produire de l'acide muconique à partir de cellulose. Ce programme, baptisé DEINOPLAST, a été lauréat du 2<sup>ème</sup> Concours Mondial d'Innovation (cf. 2.2.2).
- Les **molécules naturellement produites** par le souchier : DEINOVE poursuit l'évaluation de la bibliothèque de souches afin d'identifier et de sélectionner d'autres composés susceptibles d'être valorisés.

- **Les composés produits par optimisation métabolique** : la bactérie est modifiée pour l'amener à produire un composé qui n'est pas naturellement produit par son métabolisme et qui peut en être plus ou moins proche.

#### **Les partenaires du programme DEINOCHEM**

- **AVRIL (ex. Sofiprotéol)** : lancé en septembre 2014, ce projet, baptisé COLOR2B, vise la production d'additifs naturels pour la nutrition animale. Après l'étape-clé 1, franchie en 2015 (sélection de 20 souches d'intérêt), le projet porte désormais sur l'évaluation de l'intérêt des souches, à la fois en laboratoire et au travers d'essais *in vivo*. Au terme du partenariat de R&D (3 ans), AVRIL et DEINOVE envisageront la possibilité de développer une gamme de produits dédiés à l'alimentation animale.
- **FLINT HILLS RESOURCES** : annoncé fin 2015, ce programme vise la production par les bactéries Déinocoques d'additifs pour l'alimentation animale à partir de la matière première fournie par FLINT HILLS RESOURCES. FHR, filiale de KOCH INDUSTRIES – une des plus grandes sociétés privées dans le monde, est un leader du raffinage et de la pétrochimie aux États-Unis. FHR prend en charge les coûts de R&D afférents au projet. En cas de succès, les deux partenaires étudieront les modalités d'un accord de licence de la technologie développée au cours du projet (d'une durée de 17 mois).

Des projets avec d'autres partenaires ont été initiés et sont en phase de validation.

#### **La recherche de nouveaux antibiotiques**

Dès sa création, DEINOVE a voulu explorer les possibilités offertes par les Déinocoques dans la recherche médicale et notamment la production par ces bactéries d'antibiotiques et antifongiques.

Les bactéries *Deinococcus* sont largement sous-étudiées et sous-exploitées, alors que les bactéries sont parmi les producteurs d'antibiotiques les plus performants du monde vivant et qu'elles pourraient présenter un très fort potentiel d'accès à des structures antibiotiques et à des molécules d'intérêt thérapeutique nouvelles.

Afin de valider le potentiel antibactérien de sa bibliothèque de bactéries rares, DEINOVE a lancé en 2009 un programme de recherche exploratoire avec le soutien d'OSEO, de la Région Languedoc-Roussillon et du Fonds européen de développement régional (FEDER).

La Société a identifié plus de 50 souches bactériennes dotées d'activités antibiotiques.

Au vu de ces résultats prometteurs, DEINOVE a créé en juin 2012 DEINOBIOTICS SAS, une filiale entièrement dédiée à la recherche et au développement d'antibiotiques et antifongiques, a ouvert le capital de DEINOBIOTICS à la HOLDING INCUBATRICE CHIMIE VERTE et nommé à sa tête l'un des meilleurs spécialistes français en matière de recherche et développement d'antibiotiques : le Dr Dominique LE BELLER.

Pour conduire ces recherches, l'équipe de DEINOBIOTICS s'appuie sur les 6.000 souches de la bibliothèque de DEINOVE et sur un réseau de partenaires académiques et industriels.

Les activités principales de R&D sont effectuées au sein de l'Institut Charles Violette à Lille 1.

A ce stade, DEINOBIOTICS progresse comme prévu sur ses candidats médicaments et enrichit sa plateforme technologique, aux fins d'accélérer sa capacité à découvrir de nouvelles structures antibiotiques originales permettant de lutter contre les germes multi-résistants. Un premier candidat médicament, présentant une activité antibiotique particulièrement intéressante, a été caractérisé et retenu pour des études d'efficacité et de pharmacologie.

### **2.1.3 La technologie de DEINOVE**

#### **Une bibliothèque de plus de 6.000 souches**

DEINOVE est la seule société au monde à exploiter les potentialités génétiques et métaboliques du genre bactérien *Deinococcus* à des fins industrielles. Cette bactérie, découverte par hasard en 1956, possède des propriétés exceptionnelles qui n'ont encore jamais fait l'objet d'une valorisation commerciale.

DEINOVE a collecté et caractérisé un ensemble de 6.000 souches de bactéries Déinocoques et autres bactéries caractérisées par leur résistance aux UV. Ces souches originales ont en général été peu ou pas étudiées et présentent des propriétés physiques et métaboliques extrêmement variées.

L'une des compétences de DEINOVE réside dans sa capacité à passer au crible sa banque de souches afin d'identifier celles produisant naturellement des composés d'intérêt qu'il est possible d'extraire et de valoriser au niveau industriel.

Sa deuxième compétence consiste à sélectionner les bactéries dotées de propriétés industrialisables et à optimiser leurs capacités naturelles par ingénierie génétique et fermentaire pour les diriger vers l'hyperproduction d'un composé donné.

### *Une plateforme d'ingénierie génétique et métabolique de classe mondiale*

Depuis sa création, DEINOVE a investi de manière continue dans le développement d'une plateforme d'ingénierie métabolique dédiée initialement aux bactéries *Deinococcus* avant de s'étendre à d'autres bactéries du souchier. Sa capacité et son efficacité se sont renforcées au fil du temps avec l'automatisation de cette plateforme. Grâce à ces efforts, la Société dispose désormais d'un outil extrêmement sophistiqué, tant sur la partie de conception de souches que sur l'ingénierie fermentaire, à savoir :

- Un procédé propriétaire de sélection des bactéries par irradiation,
- Un système de conservation des souches qui garantit la pérennité de la bibliothèque de souches, actif stratégique de la Société,
- Une plateforme robotisée de création de souches, couplée à un système informatique de design génétique, ayant pour mission de produire des souches dédiées en fonction des molécules visées, de la matière première et des conditions de fermentation,
- Une plateforme d'ingénierie fermentaire qui évalue en continu les performances des souches produites et identifie les axes d'amélioration de chaque procédé, guidant ainsi le travail d'ingénierie génétique.

DEINOVE est ainsi en capacité de multiplier les pistes de recherche et d'obtenir des preuves de concept dans des délais très courts. Il s'agit d'un avantage significatif au moment de discuter avec d'éventuels partenaires industriels.

### *Une propriété intellectuelle solide*

DEINOVE construit ainsi un portefeuille unique de propriété intellectuelle et de bioprocédés industriels innovants et possède actuellement un portefeuille comportant 21 familles de brevets (soit près de 170 demandes de brevets à l'international, notamment en Europe, en Eurasie, aux Etats-Unis et en Chine) couvrant les techniques de sélection des bactéries, d'ingénierie génétique des *Deinococcus*, leurs capacités exclusives telles que la dégradation de la biomasse, et leurs applications industrielles diversifiées (dans le domaine de la bioénergie, de la chimie verte, de l'alimentation animale, etc.).

## **2.1.4 Le modèle d'affaires de DEINOVE**

DEINOVE est une entreprise qui développe de nouvelles technologies industrielles et de nouvelles molécules. En fonction des molécules produites et des marchés d'application, DEINOVE peut décider d'opter pour différents modes de valorisation économique :

- Cession à des tiers industriels des droits d'exploitation (produit par produit, application par application, territoire par territoire) de ses procédés propriétaires, au travers de licences. Ces contrats de licence font suite à des accords de développement conjoint, phase de 2 à 3 ans pendant laquelle DEINOVE travaille à la mise au point du procédé (adaptation de ses souches aux besoins de son partenaire industriel), puis les deux partenaires entreprennent la mise à l'échelle. La licence porte sur une souche construite à façon pour le procédé visé et un recueil appelé « *process book* » décrivant la mise en œuvre de la souche.
- Commercialisation directe de composés de spécialité dont la production pourra être réalisée d'abord par DEINOVE, dans le cadre de petits lots de production, puis en sous-traitance pour le scale-up et la production principale. DEINOVE ciblera en priorité des composés à forte valeur ajoutée, sur des marchés de niche pour lesquels les prix sont élevés et les volumes réduits. Cette approche permettra d'adresser directement les besoins des industries des secteurs de la nutrition, de la cosmétique, de la santé, qui considèrent ces molécules comme des ingrédients qu'elles intègrent ensuite dans leur propre processus de fabrication de produits finis.

DEINOVE est donc susceptible de bénéficier de quatre types de revenus différents :

- Une prise en charge partielle ou totale par l'industriel partenaire des efforts de recherche entrepris dans le cadre du programme de R&D ;
- Des financements publics sous forme de subventions ou d'avances remboursables, accordés par des organismes soutenant la recherche, comme Bpifrance, l'ADEME ou autres ;
- Un paiement initial (droits d'accès à la technologie) puis des redevances perçues sur les ventes de produits issus des procédés DEINOVE, dans le cadre des contrats de licence ;
- Un chiffre d'affaires lié à la commercialisation de molécules auprès d'industriels (B to B).

## 2 | 2 Description des faits marquants et de l'activité de DEINOVE pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2016 et postérieurement à la clôture

### 2.2.1 Eléments juridiques

Au niveau juridique, le 1<sup>er</sup> semestre 2016 a été marqué par les événements suivants :

- Par délibération en date du 3 février 2016, le Conseil d'administration a constaté la caducité de 60.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits « BCE-2015-3 » émis et attribués par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 2 février 2015, en remplacement de l'intégralité des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits « BCE-2013-2 » et dont aucun n'a été exercé ;
- Par délibération en date du 22 mars 2016, le Conseil d'administration, conformément à la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015 (dixième résolution), a décidé d'émettre et d'attribuer 25.000 bons de souscription d'actions dits « BSA-2016-1 » donnant droit à la souscription de 25.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,4 Euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit 3,8684 Euros.
- DEINOVE a souscrit, en date du 4 mai 2016, 500.000 obligations simples dites « O-2016 », d'une valeur nominale de 1,00 Euro, émises par DEINOBIOTICS le 29 avril 2016, représentant une souscription totale de 500.000 Euros. Les principaux termes et conditions de cet emprunt obligataire sont les suivants : intérêt annuel au taux conventionnel de 6% et durée de 36 mois, soit une date d'échéance au 29 avril 2019 renouvelable tacitement par période d'une année sans pouvoir excéder deux ans supplémentaires. Le remboursement de l'emprunt par DEINOBIOTICS pourra intervenir en priorité par souscription par DEINOVE à une émission réservée d'actions ordinaires souscrites et libérées par compensation avec sa créance obligataire, ou à titre subsidiaire, par versement en numéraire.
- Par délibérations en date du 28 juin 2016, le Conseil d'administration a constaté :
  - i. La réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 8.216 Euros par émission de 20.540 actions nouvelles au prix unitaire de 0,4 Euro, résultant de l'exercice de 20.540 « BSA-B », et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 3.421.962,80 Euros à 3.430.178,80 Euros, et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital.
  - ii. La réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 2.040 Euros par émission de 5.100 actions nouvelles au prix unitaire de 0,4 Euro, résultant de l'exercice de 5.100 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise dits « BCE-2009-1 », et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 3.430.178,80 Euros à 3.432.218,80 Euros, et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital.
  - iii. La caducité de 20.540 bons de souscriptions d'actions dits « BSA-2012-1 » émis et attribués par le Conseil d'administration du 16 février 2012, conformément à la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale du 24 septembre 2010, et modifiés par l'Assemblée Générale du 3 mai 2012.

Lors de cette réunion du 28 juin 2016, le Conseil d'administration a également approuvé la réactivation de la 2<sup>ème</sup> tranche d'une ligne de financement en fonds propres s'élevant à 3,6 millions d'euros et émise le 19 mai 2015<sup>1</sup>, par voie d'avenant au contrat initialement signé le 1<sup>er</sup> décembre 2014 entre la Société et Kepler Cheuvreux.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, il est rappelé que le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises, à savoir le 3 février, le 22 mars et le 28 juin.

---

<sup>1</sup> Communiqué du 15 juin 2015



## 2.2.2 Avancement des projets de recherche

### *DEINOCHEM : chimie du végétal*

#### **Validation de l'étape-clé 2 du programme Caroténoïdes – versement de 1,5 m€ de l'ADEME<sup>2</sup>**

Après une première étape-clé centrée sur l'optimisation de la construction de souches modifiées, DEINOVE a annoncé en juin 2016 la validation de la deuxième étape, ayant généré des avancées significatives dans :

- Le séquençage et l'annotation d'une centaine de souches, qui a débouché sur l'identification de gènes d'intérêt et la constitution d'un répertoire complet de « Deinobriques », des fragments d'ADN pouvant être employés pour l'optimisation des souches ;
- Le renforcement des capacités de fermentation (x10), grâce à l'acquisition de nouveaux équipements et au développement d'un logiciel de traitement des données générées par les fermenteurs. Dorénavant, 32 conditions de fermentation différentes peuvent être testées en parallèle ;
- L'atteinte de rendements de production cibles, jusqu'à 5 fois plus importants que ceux de la souche sauvage, attestant de la viabilité commerciale du procédé.

Les livrables atteints confirment les progrès réalisés dans le développement de souches Déinocoques hyperproductrices de caroténoïdes.

Conformément à la convention d'aide signée en 2013, la validation par l'ADEME de la bonne atteinte des livrables attendus à l'EC2 et le passage du Jalon décisionnel JD2 ont déclenché le versement d'environ 1,5 millions d'euros d'avances remboursables.

#### **Elargissement du programme Caroténoïdes<sup>3</sup>**

L'annonce du franchissement de l'EC2 du programme DEINOCHEM faisait suite à une communication sur les avancées de ce même projet en février 2016.

DEINOVE a annoncé avoir élargi le nombre de molécules visées, avec désormais 5 caroténoïdes fabriqués en laboratoire et des rendements améliorés d'un facteur 6 à 8 selon les molécules. Les prochaines étapes du programme sont :

- L'augmentation des rendements finaux et des volumes de production ;
- Le développement de procédés d'extraction et de purification de ces caroténoïdes pour obtenir un produit commercialisable ;
- La validation du bénéfice fonctionnel des molécules produites ;
- Et la poursuite des démarches réglementaires en vue de l'homologation.

La Société a l'ambition de commercialiser ses premiers lots de composés cibles en 2018.

#### **Le programme DEINOPLAST (Acide muconique) lauréat du 2<sup>ème</sup> Concours Mondial d'Innovation<sup>4</sup>**

DEINOVE a été lauréate de la phase d'amorçage de la 2<sup>ème</sup> édition du Concours Mondial d'Innovation pour son programme de R&D DEINOPLAST (programme de R&D pour la production d'acide muconique biosourcé), auquel est attribuée en conséquence une subvention de 200.000 Euros. Le Concours Mondial d'Innovation a été initié par l'Etat français en 2013 pour permettre l'émergence de projets novateurs dans des secteurs stratégiques pour la France.

DEINOPLAST a été sélectionné dans le cadre de l'Ambition « Les protéines végétales et la chimie du végétal ».

### *DEINOL : biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération*

#### **Collaboration avec ARBIOM<sup>5</sup>**

Au cours du semestre, DEINOVE a démarré une collaboration avec la société ARBIOM, entreprise de bio-raffinage spécialisée dans la transformation de la matière végétale non-alimentaire pour les applications biotechnologiques, en vue de tester l'utilisation de résidus forestiers dans son procédé DEINOL. La première étape de la collaboration passe par la caractérisation

---

<sup>2</sup> Cf. Communiqué du 14 juin 2016

<sup>3</sup> Cf. Communiqué du 8 février 2016

<sup>4</sup> Cf. Communiqué du 24 mai 2016

<sup>5</sup> Cf. Communiqué du 14 mars 2016

de la biomasse ARBIOM (résidus forestiers prétraités à l'acide phosphorique et hydrolysés) et l'évaluation du potentiel d'assimilation des sucres extraits de cette biomasse par les bactéries Déinocoques.

### Ingénierie métabolique

#### **DEINOVE s'associe à TOULOUSE WHITE BIOTECHNOLOGY pour optimiser la production des Déinocoques<sup>6</sup>**

DEINOVE a engagé une collaboration technologique avec Toulouse White Biotechnology (TWB), démonstrateur pré-industriel en biotechnologies basées sur le carbone renouvelable.

Le projet, mené en collaboration avec la plateforme MetaToul (INSA-LISBP Toulouse et infrastructure nationale MetaboHUB) a pour objectif de cartographier les flux métaboliques du châssis Déinocoque, c'est-à-dire de réaliser un inventaire de toutes les potentialités du microorganisme dans la production de molécules d'intérêt. Cette cartographie, à la fois qualitative et quantitative, servira de référence pour identifier et optimiser toutes les voies métaboliques du modèle Déinocoque, afin d'atteindre plus rapidement les rendements et productivités cibles des procédés industriels développés par la Société. DEINOVE base son développement sur des plateformes technologiques de pointe et ce projet vise à rationaliser encore davantage ses projets d'ingénierie métabolique et à accélérer les programmes industriels en cours.

### 2.2.3 Propriété intellectuelle

Au cours du 1er semestre 2016, DEINOVE a élargi son portefeuille de protection intellectuelle avec notamment 11 nouvelles délivrances de brevets :

- PF2 « Utilisation de bactéries pour la production de bio-énergie » accordé au Canada et en Chine (déjà délivré aux Etats-Unis, en Europe, en Eurasie, en Ukraine, en Australie et en Afrique du Sud) ;
- PF4 « Compositions et méthodes pour dégrader la biomasse » en Eurasie, au Japon et en Australie (déjà délivré aux Etats-Unis, en Chine et en Afrique du Sud) ;
- PF5 « Bactéries à hautes performances métaboliques », en Chine et en Australie (déjà délivré aux Etats-Unis, au Japon et en Afrique du Sud) ;
- PF6 « Bactéries recombinantes et leur utilisation pour la production d'éthanol », en Australie et sur la zone Eurasie (déjà délivré aux Etats-Unis, en Chine, au Japon, en Ukraine et en Afrique du Sud) ;
- PF7 : « Bactéries et leurs utilisations » qui se réfère à la diversité métabolique du *Deinococcus* et protège la production de composés d'intérêt (protéines, enzymes, médicaments, etc.), délivré aux Etats-Unis ;
- PF8 « Enzymes et leurs utilisations », aux Etats-Unis (déjà délivré en Afrique du Sud).

Le portefeuille de brevets de DEINOVE comprend 21 familles de brevets protégeant ses plateformes technologiques, le développement de procédés de sélection d'une grande diversité de Déinocoques et bactéries apparentées, leur utilisation dans des procédés de production de divers produits d'intérêt biosourcés et leurs applications industrielles.

### 2.2.4 Eléments financiers

- Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 28 juin 2016, le Conseil a approuvé la réactivation de la 2<sup>ème</sup> tranche d'une ligne de financement en fonds propres s'élevant à 3,6 millions d'Euros et émise le 19 mai 2015, par voie d'avenant au contrat initialement signé le 1<sup>er</sup> décembre 2014 entre la Société et Kepler Cheuvreux.
- Ainsi qu'indiqué au 2.2.1 ci-dessus, le capital social a été augmenté à plusieurs reprises depuis le début du 1<sup>er</sup> semestre.
- En date du 8 janvier 2016, Bpifrance a notifié à la Société, relativement au programme DEINOPHARM, un abandon de créance de 224 k€ (correspondant au solde des avances remboursables reçues et non remboursées) suite au constat d'échec transmis par DEINOVE en octobre 2015.
- En date du 10 mars 2016, DEINOVE, lauréat du Concours Mondial de l'Innovation pour le programme DEINOPLAST, dans le cadre de l'Ambition « les protéines végétales et la chimie du végétal », a perçu 140 k€ de subvention (sur un total de 200 k€) de Bpifrance.
- Ainsi qu'indiqué au 2.2.1 ci-dessus, DEINOVE a souscrit, en date du 4 mai 2016, 500.000 obligations simples dites « O-2016 », d'une valeur nominale de 1,00€, émises par DEINOBIOTICS, représentant une souscription totale de 500.000 €.

---

<sup>6</sup> Cf. Communiqué du 9 mai 2016

- En date du 20 juin 2016, DEINOVE a perçu 1.477 k€ d'avance remboursable, suite au constat d'atteinte par l'ADEME de la 2<sup>ème</sup> étape clé de son programme DEINOCHEM.
- En date du 27 juin 2016, la Société a bénéficié du remboursement du CIR 2015 à hauteur de 1.641 k€ (cf. Note 10).
- 4 juillet 2016 : Bilan du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Cheuvreux. Au titre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2016 :
  - 12.203 titres DEINOVE ;
  - 23.228,10 Euros.

## 2.2.5 Post-clôture : focalisation stratégique

Le Conseil d'administration de DEINOVE a validé lors de sa réunion du 27 septembre 2016 la focalisation des activités de DEINOVE vers les applications en santé, nutrition et cosmétique, avec l'objectif d'accélérer la génération de revenus et de concentrer les ressources sur les applications à plus forte valeur ajoutée.

Cette décision s'appuie sur les éléments suivants :

- L'avancement satisfaisant des programmes de R&D avec AVRIL et FLINT HILLS RESOURCES dans la nutrition animale qui permet d'envisager la génération de revenus commerciaux à relativement court terme.
- Les études menées sur les applications potentielles des caroténoïdes valident l'intérêt de ces molécules pour des applications en cosmétique et santé, des marchés à forte valeur ajoutée pour lesquels DEINOVE peut envisager différents modèles de revenus, soit par cession de licences, soit par production directe de composés avec des partenaires, sans besoin d'investissements industriels lourds.
- Les avancées obtenues par DEINOBIOTICS, dont DEINOVE détient actuellement 49% (étant précisé que DEINOVE a par ailleurs souscrit des obligations simples émises par DEINOBIOTICS pour un montant de 500.000 euros en date du 4 mai 2016), et notamment l'identification d'un candidat médicament présentant une activité antibiotique particulièrement intéressante, retenu pour des recherches précliniques avancées. Afin d'optimiser ce développement et ceux de DEINOVE, le Conseil d'administration a estimé plus efficace de maximiser les synergies et donc de regrouper ces deux activités, qui auront donc maintenant lieu toutes deux majoritairement chez DEINOVE à Grabels.
- Les développements actuels n'exploitent qu'une fraction du souchier de DEINOVE, un actif stratégique à fort potentiel qui peut constituer une nouvelle source d'ingrédients naturels (au-delà des caroténoïdes innovants produits naturellement par 400 des quelques 6 000 bactéries du souchier).
- Le contexte économique global n'est pas favorable au développement des biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération. La baisse durable des prix du pétrole pèse sur la compétitivité des producteurs de biocarburants et met une pression encore plus forte sur tous les développements de recherche. Les différentes usines de bioéthanol 2G actuellement en opération ne semblent pas délivrer les rendements attendus, des blocages technologiques subsistent, et les industriels sont peu enclins à développer de nouvelles technologies tant que les usines actuelles ne sont pas stabilisées.  
Un analyste de Raymond James, Pavel Molchanov, spécialisé dans la bioénergie aux États-Unis, commentait le secteur en juillet dernier : « La mise à l'échelle des technologies de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération est considérablement en-dessous des attentes. Il y a eu de multiples incidents opérationnels et mécaniques qui résultent aujourd'hui en l'absence quasi-totale de production de ce type de biocarburants ».
- Plusieurs acteurs du secteur des biotechs industrielles ont annoncé ces derniers mois un recentrage sur les composés de spécialité, notamment dans les domaines de la nutrition et du « personal care » (cosmétiques et produits de soin) face à la chute des prix du pétrole et à la difficulté de financer des projets dans les biocarburants. C'est par exemple le cas de Solazyme/Terravia, également de Codexis ou encore d'Amyris. Dans le même temps, les principaux acteurs de la chimie ont initié des opérations de concentration, comme par exemple la fusion de DuPont et Dow Chemical.
- Malgré les avancées du programme DEINOL, la perspective de générer rapidement des revenus dans cette activité ne semble pas aujourd'hui réaliste. ABENGOA, principal partenaire industriel du programme DEINOL, a été placé en procédure de pré-faillite en novembre 2015. Depuis cette date, le groupe espagnol a décidé de se focaliser sur ses activités « Ingénierie et construction industrielle » et a ainsi engagé un vaste programme de cession d'actifs en vue d'alléger sa dette et de finaliser un accord avec ses créanciers. ABENGOA a cédé ses usines américaines de

biocarburants <sup>7</sup>(son usine principale au Kansas, dédiée à la 2<sup>ème</sup> génération, a été fermée en Décembre 2015<sup>8</sup>) et cherche des repreneurs pour ses sites européens. Dans ce contexte, le programme de recherche engagé avec DEINOVE doit être interrompu.

- Les avancées technologiques réalisées par DEINOVE, notamment dans le cadre du programme DEINOL, bénéficient en plein aux autres programmes de recherche, y compris les nouveaux programmes : savoir-faire dans l'ingénierie génétique et métabolique de souches bactériennes dédiées à des applications spécifiques, plateforme automatisée de production de souches, plateau de fermentation, département analytique...

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé les évolutions suivantes :

- Réintégration des opérations de DEINOBIOTICS au sein de DEINOVE : une partie des ressources de DEINOVE sera réallouée au développement des programmes de DEINOBIOTICS qui, en contrepartie, fera bénéficier DEINOVE de son savoir-faire dans la production, la caractérisation et l'optimisation de métabolites secondaires.
  - Sur le plan juridique et sous réserve notamment (i) de signature du traité d'apport et (ii) d'approbation des opérations d'apport en nature et de décision d'augmentation de capital subséquente par une Assemblée Générale de DEINOVE qui sera convoquée dans les prochains mois, DEINOVE détiendra 100% de sa filiale DEINOBIOTICS à l'issue des opérations d'apports en nature de leurs actions par les associés de DEINOBIOTICS au bénéfice de DEINOVE.
- Lancement d'un vaste programme de criblage du souchier de DEINOVE devant aboutir à l'identification de composés de spécialités dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la cosmétique. Ce programme démarre actuellement par une phase de criblage *in vitro* qui identifiera des hits positifs qui passeront par des tests d'efficacité plus poussés validant leur intérêt dans ces secteurs.
- Les autres ressources de DEINOVE seront prioritairement allouées à la poursuite du développement de caroténoïdes, des programmes menés en partenariat avec AVRIL, FLINT HILLS RESOURCES et d'autres programmes plus amont, dont les partenaires n'ont pas encore été rendus publics. Tous les efforts seront focalisés sur l'atteinte des objectifs de ces programmes et la génération de revenus dans un délai aussi court que possible. Le développement d'autres composés de spécialités sera renforcé sur la base de l'incroyable biodiversité qui reste unique à DEINOVE. Les composés de spécialités sont caractérisés par des temps de développement plus courts et des perspectives de profits plus importants.
- Le programme DEINOL est suspendu, de même que les partenariats associés (ABENGOA, SUEZ, MBI, TYTON, et ARBIOM). DEINOVE continuera d'étudier toutes les possibilités de valorisation des actifs liés à ce programme DEINOL.
- Réorganisation de DEINOVE :
  - o Dominique Le Beller et son équipe seront rattachés hiérarchiquement à DEINOVE.
  - o Un chef de projet d'étude préclinique viendra renforcer les développements antibiotiques.
  - o Les équipes anciennement dédiées au projet DEINOL et à la plateforme Biomasse viennent renforcer les équipes DEINOBIOTICS, criblage, fermentation et analytique.
  - o Le nombre d'employés de DEINOVE après intégration de DEINOBIOTICS restera globalement stable par rapport à la situation actuelle.

DEINOVE concentrera désormais ses recherches sur des applications à forte valeur ajoutée dans les domaines suivants :

- La santé, en recherchant des molécules aux propriétés antimicrobiennes pouvant déboucher sur le développement de nouveaux antibiotiques ou antifongiques, et en exploitant les propriétés thérapeutiques d'autres composés tels que les caroténoïdes (dans le domaine de l'inflammation, de la santé oculaire, des désordres cutanés...).
- L'alimentation humaine et animale, avec des molécules aux propriétés colorantes, antioxydantes, nutritives...
- La cosmétique et les produits de soin du corps, avec des molécules antioxydantes, anti-âge, des agents de texture...

L'ambition de DEINOVE est de devenir une société de biotechnologie de premier plan qui, en exploitant son patrimoine biologique et sa plateforme technologique, apporte de l'innovation radicale dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la cosmétique.

<sup>7</sup> [www.ethanolproducer.com/articles/12988/abengoa-announces-plan-to-sell-first-generation-biofuel-assets](http://www.ethanolproducer.com/articles/12988/abengoa-announces-plan-to-sell-first-generation-biofuel-assets)

<sup>8</sup> [www.biofuelsdigest.com/bdigest/2015/12/03/abengoa-shuts-down-hugoton-colwich-st-louis-hq/](http://www.biofuelsdigest.com/bdigest/2015/12/03/abengoa-shuts-down-hugoton-colwich-st-louis-hq/)

## 2 | 3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers de DEINOVE S.A. au 30 juin 2016 reflètent essentiellement :

- Le maintien des frais de R&D à un niveau élevé, soit 78% des frais opérationnels, vs. 77% pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015. Il s'agit principalement de la poursuite des deux principaux projets de la Société, à savoir DEINOCHEM (chimie verte) et DEINOL (bioéthanol). Des moyens sont également alloués à des projets émergents. Il en résulte une hausse de +8% des dépenses de R&D entre les 1<sup>ers</sup> semestres 2015 et 2016. Celle-ci provient à la fois de l'augmentation des effectifs de R&D entre ces deux périodes (+3 ETP moyen), et de la hausse des dépenses externes, qu'il s'agisse des travaux de R&D sous-traités à des prestataires privés et à des organismes publics de recherche, ou des « coûts environnés » directement liés au fonctionnement des différentes plateformes technologiques (lesquels évoluent proportionnellement aux effectifs de laboratoire).
- Un résultat exceptionnel fortement positif, à +236 k€, suite principalement à un abandon de créance par Bpifrance à hauteur de 224 k€, et un résultat financier légèrement positif, à +15 k€.
- Le maintien à l'actif du bilan de ressources financières disponibles permettant d'envisager le financement des programmes en cours au-delà du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. La Position Financière Nette de la Société à fin juin 2016 représente un actif de +10.359 k€, contre +12.432 k€ au 31/12/15. Etant précisé que la situation de trésorerie au 30/06/16 n'inclut pas les 500 k€ versés par DEINOVE pour souscrire, début mai 2016 et à hauteur de ce montant, aux obligations « O-2016 » émises par DEINOBIOTICS (ainsi qu'indiqué au 2.2.1 ci-dessus).

Le tableau suivant reprend les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le 1<sup>er</sup> semestre des exercices 2015 et 2016, ainsi que certains éléments financiers du bilan au 30 juin 2016 comparés aux soldes du 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2016	2015
Total produits d'exploitation	208	69
Total frais opérationnels	4 344	4 059
<i>dont frais de Recherche &amp; Développement</i>	3 402	3 141
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	942	918
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-4 136</b>	<b>-3 990</b>
Résultat financier	15	12
<b>Résultat courant</b>	<b>-4 121</b>	<b>-3 978</b>
Résultat exceptionnel	236	-7
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	-745	-816
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-3 141</b>	<b>-3 170</b>

	au 30/06/16	au 31/12/15
<b>Position financière nette</b>	<b>10 359</b>	<b>12 432</b>
<i>dont immobilisations financières<sup>1</sup></i>	0	0
<i>dont dépôts à terme (éch. &lt; 1 an)</i>	0	0
<i>dont instruments de trésorerie (éch. &lt; 3 mois)</i>	0	0
<i>dont trésorerie disponible</i>	10 359	12 432
<i>(dont dettes financières)</i>	0	0
<b>Total de l'actif</b>	<b>14 416</b>	<b>17 327</b>

<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>12 669</b>	<b>14 593</b>
<i>dont capitaux propres</i>	4 919	8 096
<i>dont avances conditionnées</i>	7 750	6 497

<sup>1</sup> Exclusion faite des prêts, des éléments du contrat de liquidité (liquidités et actions propres) et des dépôts & cautionnements.

### Exposé sur les résultats au 30/06/2016 :

#### Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation du 1<sup>er</sup> semestre 2016, s'élevant à 208 k€, se décomposent comme suit :

- 140 k€ de subventions du Concours Mondial de l'Innovation (Bpifrance, 70% du total de l'aide) ;
- 15 k€ d'autres subventions (2 contrats CIFRE + aide à l'embauche) ;
- 21 k€ de facturations dans le cadre des contrats de collaboration avec AVRIL et FHR (Flint Hills Resources) ;
- 32 k€ d'autres produits, dont 27 k€ de transferts de charges d'exploitation.

#### Charges opérationnelles nettes par nature :

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2016	2015
Achats de matières 1 <sup>res</sup> et autres approvisionnements	0	0
<b>Autres achats et charges externes</b>		
Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques	519	800
Fournitures	392	327
Loyers, maintenance et charges d'entretien	624	194
Frais divers	87	81
Documentation, veille technologique et séminaires	27	11
Honoraires	375	517
Missions et déplacements	119	99
<b>Total Autres achats et charges externes</b>	<b>2 143</b>	<b>2 029</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	39	38
Salaires et traitements	1 175	1 111
Charges sociales	546	485
Dotation aux amortissements sur immobilisations	355	309
Autres charges	87	87
<b>TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS</b>	<b>4 344</b>	<b>4 059</b>

La variation nette des *Frais opérationnels* entre les 1<sup>ers</sup> semestres 2015 et 2016 s'élève à +285 k€, soit +7%. Elle provient essentiellement des hausses :

- de +114 k€, soit +6%, en *Autres achats et charges externes* (2.143 k€ vs. 2.029 k€) ; et
- de +171 k€, soit +8%, sur les autres coûts (2.201 k€ vs. 2.030 k€), très majoritairement composés des frais de personnel et des amortissements.

La variation de +114 k€ des *Autres achats et charges externes* est principalement liée à quatre rubriques, étant précisé que les trois écarts les plus importants (*i à iii*) se neutralisent quasiment, avec une variation nette de +8 k€.

Le poste *Loyers, maintenance et charges d'entretien* s'inscrit en très forte hausse de (i) +430 k€, dont +297 k€ résultant de la mise en place fin 2015 de contrats de crédit-bail pour financer l'acquisition de 2 équipements scientifiques, et +111 k€ relatifs aux locaux de Cap Sigma : hausse des loyers de +73 k€ (extension de 436 m<sup>2</sup> au R+2 livrée en 10/2015, indexation annuelle) et des charges de +38 k€ (extension, hausse de la provision/m<sup>2</sup>, régularisations). De plus, la baisse de (ii) -280 k€ en *Etudes externes, sous-traitance et consultance scientifiques* provient essentiellement d'une variation de -371 k€ en sous-traitance de travaux R&D auprès du VTT (programme DEINOCHEM) et d'ABENGOA (DEINOL), partiellement compensée par une hausse de +85 k€ des coûts de consultance scientifique. Enfin, les *Honoraires* (hors consultance scientifique) sont en baisse de (iii) -142 k€, dont -88 k€ en dépenses de brevets, -31 k€ en juridique et -18 k€ en recrutements.

Les écarts moins notables se situent au niveau des *Fournitures*, en hausse de +64 k€, dont +51 k€ en produits chimiques et autres consommables de laboratoires, ainsi qu'en *Missions et déplacements*, +19 k€ (dont 13 k€ de refacturations VTT) et enfin +22 k€ en *Documentation, veille technologique et séminaires* et *Frais divers*.

La variation de +171 k€ sur les autres coûts provient pour partie des *Salaires et Traitements* et des *Charges sociales*, en hausse de +124 k€ (+3,3 ETP moyen). Elle s'explique également par l'évolution des *Dotations aux amortissements sur immobilisations*, en hausse de +47 k€, conséquence mécanique des investissements en équipements scientifiques réalisés au cours de l'année dernière (maintenant amortis sur un semestre plein) et sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016. Enfin, les postes *Autres charges* et *Impôts, taxes et versements assimilés* sont inchangés par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Sur le semestre écoulé, les frais de R&D, qui comprennent essentiellement les coûts du personnel affecté à ces activités, les coûts de sous-traitance, de consultance et de collaborations scientifiques, les coûts liés à la protection de la propriété intellectuelle de la Société, en enfin les frais d'équipement et de fonctionnement du laboratoire de Cap Sigma (Montpellier), représentent 78% des frais opérationnels (vs. 77% au 1<sup>er</sup> semestre 2015).

#### Résultat financier :

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2016	2015
Produits financiers	53	50
Charges financières	38	38
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>15</b>	<b>12</b>

La hausse de +3 k€ du Résultat financier entre les deux semestres s'explique par les variations suivantes :

- net des gains/pertes sur opérations de change : +6 k€ ;
- intérêts à recevoir de Deinobiotics SAS (relativement au prêt de 500 k€) : +5 k€ ;
- opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité (en net, y.c. provision pour dépréciation) : +2 k€ ;
- revenus financiers provenant des placements en compte à terme (Société Générale) : -9 k€.

#### Résultat net :

(en milliers d'euros)	période de 6 mois se terminant le 30 Juin	
	2016	2015
Résultat courant avant impôts	-4 121	-3 978
<i>Produits exceptionnels</i>	239	0
<i>Charges exceptionnelles</i>	3	7
Résultat exceptionnel	236	-7
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	-745	-816
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>-3 141</b>	<b>-3 170</b>

L'évolution du Résultat Exceptionnel, en hausse de +243 k€, s'explique comme suit :

- La comptabilisation au 1<sup>er</sup> semestre 2016 d'un Produit Exceptionnel de 224 k€ relatif au programme Deinopharm : suite au 2<sup>nd</sup> constat d'échec envoyé à Bpifrance en 10/15, une notification a en effet été reçue en 01/16, actant l'abandon de créances, à hauteur de ce montant ;
- La comptabilisation d'un autre Produit Exceptionnel de 10 k€, suite à la mise en liquidation d'une société auprès de laquelle DEINOVE avait une dette de 12 k€ (TTC) ;
- La reprise intégrale d'une provision pour risques & charges d'un montant de 5 k€, dotée au 2<sup>nd</sup> semestre 2014 ;
- La comptabilisation d'un total de 3 k€ en Charges exceptionnelles. Il s'agit d'une provision pour risques & charges relative à un point technique de nature fiscale, pour lequel la dotation était de 7 k€ au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Concernant la variation négative de -71 k€ du poste 'Impôts sur les bénéfices', elle provient quasi exclusivement de l'évolution des montants relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR), dispositif auquel la Société est éligible depuis 2008.

Sur ce poste, la variation nette entre les 1<sup>ers</sup> semestres 2015 et 2016 est en effet de -63 k€, et s'explique comme suit :

- La créance CIR évaluée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016 est sensiblement inférieure à celle du 1<sup>er</sup> semestre 2015, les montants respectifs étant de 744 k€ vs. 825 k€, soit une variation négative de -81 k€.
- Concernant le CIR 2014, un ajustement de -17 k€ avait été comptabilisé au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2015, le montant de la créance ayant été revu en légère baisse (de 1.594 k€ à 1.577 k€), à la suite d'échanges avec l'administration fiscale intervenus après sollicitation de la restitution. Pour le CIR 2015, perçu fin juin 2016, un ajustement de +1 k€ a été comptabilisé au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2016 : le montant de créance provisionné fin 2015, soit 1.640,8 k€, avait en effet été revu à 1.641,4 k€ au moment de la transmission du formulaire 2069-A à l'administration fiscale, laquelle a validé la demande de restitution dans son intégralité. D'où une variation positive de +18 k€ entre les 1<sup>er</sup> semestres 2015 et 2016.

La variation résiduelle (hors CIR) de -8 k€ en rubrique 'Impôts sur les bénéfices' provient de l'absence de provision relative au Crédit d'Impôt Prospection Commerciale au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2016, la Société n'étant plus éligible au CIPC.

#### *Exposé sur le bilan au 30/06/2016 :*

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016, la Position Financière Nette de la Société s'élevait à +10.359 k€, ce qui donne la mesure des ressources disponibles à cette date pour couvrir les besoins de ses projets de R&D. Cette position financière est à comparer à celle du 31/12/2015, à savoir +12.432 k€, soit une consommation nette de 2.073 k€. Le financement des frais opérationnels du 1<sup>er</sup> semestre 2016 a nécessité 3.989 k€ (exclusion faite des Dotations aux amortissements), auxquels sont venus s'ajouter des investissements en équipements de laboratoire (loyers de crédit-bail inclus), pour environ 720 k€. De plus, DEINOVE a effectué un prêt de 500 k€ à la SAS DEINOBIOTICS, via la souscription à des obligations simples (cf. 2.2.1 ci-dessus). Sur la même période, la Société a reçu 1.477 k€ d'avance remboursable (3<sup>eme</sup> versement de l'ADEME, relatif au programme DEINOCHEM), et 140 k€ de subvention (Bpifrance / CMI). DEINOVE a également perçu, fin juin 2016, la restitution de la créance CIR 2015, pour un montant de 1.641 k€.

Sur le total de 10.359 k€ de trésorerie disponible, 7.700 k€ sont placés sur des comptes à terme Société Générale.

#### **Contrat de liquidité**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2016 :

- 12.203 titres DEINOVE ;
- 23.228,10 Euros.

#### **Capital social**

Au 30 juin 2016, le capital social est composé de 8.580.547 actions ordinaires d'un nominal de 0,40 Euro, après l'émission de 25.640 actions nouvelles au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, résultant de l'exercice de (i) 20.540 Bons de Souscription d'Actions dits « BSA-B » et de (ii) 5.100 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise dits « BCE-2009-1 », ayant entraîné la constatation d'une augmentation de capital de 10.256 Euros par émission de 25.640 action nouvelles de 0,40 Euro de nominal chacune. La Note 6 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité.



## 2 | 4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction sur Alternext, en Avril 2010, DEINOVE avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 25 mars 2010 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.10-014, et disponible sur son site Internet.

Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet de mises à jour successives dans les Documents de Référence enregistrés par l'AMF le 23 juin 2014 sous le numéro R.14-042 et le 26 novembre 2015 sous le numéro R.15-081. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.deinove.com](http://www.deinove.com).

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans les Documents de Référence susmentionnés, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant des applications dans les domaines des biocarburants, de la chimie verte et des antibiotiques. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur d'activité, et repose également sur sa capacité à industrialiser de manière économiquement viable les bioprocédés qu'elle développe.

## 3 | COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2016

### 3 | 1 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	1 <sup>er</sup> semestre 2016	1 <sup>er</sup> semestre 2015	Exercice 2015
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>208</b>	<b>69</b>	<b>492</b>
Ventes de marchandises				
Achats de matières 1 <sup>ères</sup> et autres approvisionnements		0	0	0
Autres achats et charges externes		2 143	2 029	4 371
Impôts, taxes et versements assimilés		39	38	72
Salaires et traitements		1 175	1 111	2 211
Charges sociales		546	485	1 019
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		355	309	634
Autres charges		87	87	150
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>4 344</b>	<b>4 059</b>	<b>8 457</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-4 136</b>	<b>-3 990</b>	<b>-7 965</b>
Produits financiers		53	50	67
Charges financières		38	38	81
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>15</b>	<b>12</b>	<b>-14</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-4 121</b>	<b>-3 978</b>	<b>-7 979</b>
Produits exceptionnels		239	0	0
Charges exceptionnelles		3	7	10
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>236</b>	<b>-7</b>	<b>-10</b>
Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	10	-745	-816	-1 633
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>		<b>-3 141</b>	<b>-3 170</b>	<b>-6 356</b>

## 3 | 2 Bilan

### Actif

(en milliers d'euros)	Note	30/06/16	31/12/15
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	3		
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires		223	117
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		696	806
Immobilisations corporelles en cours		103	150
Autres immobilisations corporelles		95	99
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et créances rattachées		631	631
Autres titres immobilisés	3	0	0
Prêts		500	0
Autres immobilisations financières		156	165
<b>TOTAL</b>		<b>2 404</b>	<b>1 968</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances	4	1 151	2 197
Avances et acomptes versés sur commandes	5	2	196
Valeurs mobilières de placement (CAT)		7 700	500
Instruments de trésorerie		0	0
Disponibilités	5	2 659	11 932
Charges constatées d'avance (+ECA)		500	534
<b>TOTAL</b>		<b>12 012</b>	<b>15 359</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>14 416</b>	<b>17 327</b>

## Passif

(en milliers d'euros)	Note	30/06/16	31/12/15
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	6		
Capital		3 432	3 422
Primes d'émission, de fusion, d'apport		28 370	28 416
Réserves réglementées		0	0
Report à nouveau		-23 742	-17 386
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-3 141	-6 356
<b>TOTAL</b>		<b>4 919</b>	<b>8 096</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Avances conditionnées	7	7 750	6 497
<b>TOTAL</b>		<b>7 750</b>	<b>6 497</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques & charges		13	15
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>15</b>
<b>DETTES</b>	8		
Emprunts et dettes financières – Autres		0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		882	1 677
Dettes fiscales et sociales		744	925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		100	110
Autres dettes (+ECP)		7	7
Produits constatés d'avance		1	0
<b>TOTAL</b>		<b>1 734</b>	<b>2 719</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>14 416</b>	<b>17 327</b>

### 3 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission & Bon de souscription	Réserves et Report à Nouveau	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires
<b>Solde au 01/01/15</b>	<b>2 184</b>	<b>15 397</b>	<b>-10 927</b>	<b>-6 458</b>	<b>196</b>
Affectation du résultat 2014			-6 458	6 458	0
Augmentation de capital	1 238				1 238
Exercice de BSA/BCE & PE		13 019			13 019
Résultat exercice 2015				-6 356	-6 356
<b>31/12/15</b>	<b>3 422</b>	<b>28 416</b>	<b>-17 386</b>	<b>-6 356</b>	<b>8 096</b>
Affectation du résultat 2015			-6 356	6 356	0
Augmentation de capital	10				10
Exercice de BSA/BCE & PE		-46			-46
Résultat semestriel 2016				-3 141	-3 141
<b>30/06/16</b>	<b>3 432</b>	<b>28 370</b>	<b>-23 742</b>	<b>-3 141</b>	<b>4 919</b>

### 3 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

(en milliers d'euros)	Note	1 <sup>er</sup> semestre 2016	2015
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de l'exercice		-3 141	-6 356
Plus-value sur cession d'actions propres		34	17
Résultat exceptionnel		-236	10
Amortissements		355	634
Dépréciations		-26	22
Variation des intérêts courus		-4	67
Variations du fonds de roulement		302	-737
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>		<b>-2 716</b>	<b>-6 345</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions nettes de cessions d'actifs immobilisés	3	-299	-289
Acquisitions d'actifs immobilisés (CAT, contrat de liquidité, participations)	3	-651	-1 523
Encaissement de placements à l'échéance	3	0	1 250
Cessions d'immobilisations financières	3	153	919
<b>Trésorerie nette provenant des /(absorbée par les) activités d'investissement</b>		<b>-798</b>	<b>356</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produits nets de l'émission d'actions	6	-36	14 257
Encaissement provenant de nouveaux emprunts	7	1 477	1 998
Remboursements d'emprunts	7	0	-50
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>1 440</b>	<b>16 204</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>-2 073</b>	<b>10 216</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		12 432	2 216
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>		<b>10 359</b>	<b>12 432</b>

### 3 | 5 Annexe des comptes

## NOTE 1 | LA SOCIETE

DEINOVE SA (« la Société ») est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de bioprocédés pour la production de biocarburants et de composés chimiques biosourcés d'intérêt industriel, reposant sur l'utilisation de bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles aujourd'hui inexploitées : les Déinocoques.

La Société, constituée en 2006 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée, a été transformée en Société Anonyme le 27 janvier 2010.

La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 27 avril 2010. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués sont donc les principes comptables généralement admis en France.

## NOTE 2 | PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes semestriels sont conformes au référentiel français, et inchangés par rapport aux principes et méthodes utilisés pour préparer les comptes annuels de l'exercice 2015 et décrits dans l'annexe de ces comptes. Les opérations du semestre qui appellent des compléments d'information sont les suivantes :

- **Incidence de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) et de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BCE) :**

En cours de période, des détenteurs de BSA ou de BCE sont amenés à exercer ces titres financiers. La date d'enregistrement comptable dans les capitaux propres d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA/BCE est la date de réalisation définitive de l'opération, laquelle est déterminée par l'article du code de commerce L225-149 alinéa 2. En conséquence, l'exercice de bons est constaté en Primes d'émission sans attendre l'intervention ultérieure du Conseil d'administration prévue par l'alinéa 3 du même article, qui a pour seul but de constater juridiquement, par mise à jour des statuts, l'opération déjà définitivement réalisée antérieurement.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 mai 2012 a décidé la division par 10 du nombre de BSA et de BCE émis par la Société jusqu'à cette date. Ainsi, depuis le 3 mai 2012, chaque BSA ou chaque BCE donne droit à souscrire à 1 action nouvelle.

La Note 6 précise qu'au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, le Conseil d'administration a constaté l'exercice de 20.540 « BSA-B » et de 5.100 « BCE-2009-1 », entraînant l'émission de 25.640 actions nouvelles de 0,40 Euro de nominal chacune.

Il est par ailleurs précisé que lors de la session du 28 juin 2016, le Conseil d'administration a approuvé la réactivation de la 2<sup>ème</sup> tranche d'une ligne de financement en fonds propres s'élevant à 3,6 millions d'euros et émise le 19 mai 2015<sup>9</sup>, par voie d'avenant au contrat initialement signé le 1<sup>er</sup> décembre 2014 entre la Société et Kepler Cheuvreux.

- **Contrat de liquidité et Actions propres (Autres Immobilisations Financières) :**

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres titres immobilisés - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du mois précédant la clôture si ce dernier est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode FIFO est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres immobilisations financières – Autres créances immobilisées.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société DEINOVE à Kepler Cheuvreux, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2016 :

- 12.203 titres DEINOVE ;
- 23.228,10 Euros.

---

<sup>9</sup> Communiqué du 15 juin 2015

## NOTE 3 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/16	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 30/06/16
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	371	176	0	547
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>	<b>371</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>547</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 660	157	1	2 817
Installat° générales, agencements et aménagements divers	69	5	0	74
Matériel de bureau et informatique, mobilier	146	10	1	155
Immobilisations corporelles en cours	150	42	89	103
<b>TOTAL</b>	<b>3 026</b>	<b>214</b>	<b>91</b>	<b>3 149</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	631	0	0	631
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	500	0	500
Autres immobilisation financières	192	151	187	156
<b>TOTAL</b>	<b>823</b>	<b>651</b>	<b>187</b>	<b>1 288</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 220</b>	<b>1 041</b>	<b>278</b>	<b>4 983</b>

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Valeur au 01/01/16	Dotations	Sorties	Valeur au 30/06/16
<b>Immobilisations amortissables</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	254	70	0	324
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>	<b>254</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>324</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 854	267	1	2 121
Installat° générales, agencements et aménagements divers	13	4	0	16
Matériel de bureau et informatique, mobilier	104	14	1	118
<b>TOTAL</b>	<b>1 971</b>	<b>285</b>	<b>1</b>	<b>2 255</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 225</b>	<b>355</b>	<b>1</b>	<b>2 579</b>

DÉPRÉCIATIONS (en milliers d'euros)	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Valeur au 01/01/16	Dotations	Sorties	Valeur au 30/06/16
<b>Immobilisations financières</b>				
Immobilisations financières				
Titres immobilisés (obligations)	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>				
Contrat de liquidité	27	0	26	0
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>0</b>

Les **Autres immobilisations financières** figurant à l'actif au 30 juin 2016 sont composées :

- Du solde du contrat de liquidité disponible de 23 k€ ;
- De 12.203 actions détenues en propre, comptabilisées pour une valeur brute de 42 k€. La valeur de marché de ces actions, déterminée sur la base du cours de clôture de l'action de la Société au 30/06/16, étant marginalement inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation de 0,3 k€ été constatée au 30/06/16 ;
- De dépôts & cautionnements pour un total de 91 k€, exclusivement relatifs aux locaux de Cap Sigma (Grabels).

Il en résulte un montant net de 156 k€ au 30/06/16.

Au titre des **Participations et créances rattachées**, il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2015 et depuis l'exercice en cours, DEINOVE n'a créé aucune filiale et n'a pris aucune nouvelle participation.

Au 30 juin 2016, DEINOVE détenait les Participations suivantes :

**1. La société DEINOBIOTICS** est une société par actions simplifiée au capital de 941.500 Euros, ayant son siège social Cap Sigma – ZAC Euromédecine II, 1682 rue de la Valsière – 34790 Grabels, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 752 226 746 RCS Montpellier. Elle est détenue à hauteur de 49% par la Société.

La société DEINOBIOTICS a pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, de produits, de technologies et de services dans le domaine des maladies infectieuses.

Au 31 décembre 2015, les comptes annuels de la société DEINOBIOTICS faisaient apparaître :

- Un résultat déficitaire de 861 k€ ;
- Des capitaux propres déficitaires de 1.266 k€ ;
- Un total de bilan de 887 k€.

**2.** Il est enfin rappelé qu'en novembre 2012, la Société a pris une participation dans le capital de la **société CARBIOS**, société anonyme au capital de 2.658.721,10 Euros, dont le siège social est situé Biopôle Clermont-Limagne, rue Emile Duclaux, 63360 Saint-Beauzire, immatriculée sous le numéro 531 530 228 RCS Clermont-Ferrand.

La société CARBIOS a pour objet l'exercice de toute activité de recherche, de développement, de production, de commercialisation en France et à l'étranger, relevant des biotechnologies et notamment des technologies, procédés et produits dans le domaine de la transformation de la biomasse et de la bioremédiation, ainsi que l'exercice de toute activité relevant de la chimie verte et, notamment, des technologies, procédés et produits dans le domaine de la chimie verte.

La totalité des actions composant le capital de CARBIOS ont été admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris en date du 19 décembre 2013.

Au 31 décembre 2015, les comptes annuels de la société CARBIOS ont fait apparaître :

- Un résultat déficitaire de 3.071 k€ ;



- Des capitaux propres de +8.125 k€ ;
- Un total de bilan de 12.042 k€.

Au 31 décembre 2015, la Société détenait 2,01% du capital de la société CARBIOS.

Au 30 juin 2016, la Société détenait 1,99% du capital de la société CARBIOS.

Au bilan de la société DEINOVE au 30/06/16, le total de 631,5 k€ pour ces différentes Participations se décompose ainsi :

- Deinobiotics SAS : 461,5 k€ ;
- Carbios SA : 170,0 k€.

Aucune provision pour dépréciation n'ayant été dotée relativement à celles-ci, le total Net est équivalent au total Brut.

Concernant la 2<sup>nd</sup>e participation, il est précisé que sur la base du cours de bourse de la société CARBIOS au 30/06/16, soit 10,28 Euros, sa « *fair value* » est de 776,7 k€. Toutefois, les comptes de la Société étant établis selon les normes comptables françaises, cet actif du Bilan apparaît valorisé à son coût historique (d'acquisition).

## NOTE 4 | CREANCES

### Semestre clos le 30 juin 2016

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Prêts & autres immobilisations financières (net)	656	0	656
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>656</b>	<b>0</b>	<b>656</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients et comptes rattachés	80	80	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Personnel et organismes sociaux	4	4	0
Impôts sur les bénéfices	829	829	0
Taxe sur la valeur ajoutée	223	223	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Autres créances	17	17	0
Groupe et associés			
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 807</b>	<b>1 151</b>	<b>656</b>

### Exercice clos le 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Prêts & autres immobilisations financières (net)	165	1	164
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>165</b>	<b>1</b>	<b>164</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients et comptes rattachés	56	56	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Personnel et organismes sociaux	1	1	0
Impôts sur les bénéfices	1 702	1 702	0
Taxe sur la valeur ajoutée	416	416	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Autres créances	22	22	0
Groupe et associés			
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>2 197</b>	<b>2 197</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 362</b>	<b>2 198</b>	<b>164</b>

Les créances d'Impôt sur les sociétés correspondent en quasi intégralité au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au bénéfice de la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société respecte les critères de PME au sens communautaire, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation. Le solde de 829 k€ de Créances d'IS au 30 juin 2016 se décompose ainsi :

- CIR estimé au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2016 : 744 k€ ;
- Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) : total de 77 k€ (dont 54 k€ au titre de l'exercice 2015) ;
- Crédit d'Impôt Prospection Commerciale (CIPC): total de 8 k€ (au titre de l'exercice 2015).

## NOTE 5 | DISPONIBILITES

Ce poste comprend les liquidités déposées sur des comptes à vue auprès de la Société Générale et d'Interaudi Bank (Etats-Unis), ainsi que les soldes de caisse. A fin juin 2016, la Société disposait de 2.655 k€ sur des comptes à vue, auxquels s'ajoutent 4 k€ d'intérêts courus à recevoir, relatifs à plusieurs comptes à terme Société Générale d'un montant total de 7.700 k€, classé en Valeurs Mobilières de Placement. Les Disponibilités au 30/06/16 totalisent donc +10.359 k€.

Il convient par ailleurs de rappeler que DEINOVE avait passé commande en juin 2015 versé au fournisseur Pierre Guérin, d'un ensemble de fermenteurs, pour un montant total de 980 k€. Cette commande s'était accompagnée du versement de deux acomptes par la Société, de respectivement 294 k€ et 196 k€.

Cet important investissement a ensuite fait l'objet d'un financement par un crédit-bail, le contrat prévoyant le versement du premier acompte par l'organisme bancaire Sogelease. Aussi le montant initialement avancé par DEINOVE lors de la confirmation de la commande lui avait-il été restitué, en août 2015. Concernant le 2<sup>nd</sup> acompte, et comme cela avait été convenu entre DEINOVE et Pierre Guérin, la restitution des 196 k€ est intervenue en janvier 2016.

## NOTE 6 | CAPITAUX PROPRES

## 6.1 - Composition du capital social :

Les seules opérations en capital effectuées sur la période résultent de l'exercice de (i) 20.540 Bons de Souscription d'Actions dits « BSA-B » et (ii) de 5.100 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise dits « BCE-2009-1 », ce qui a conduit à la constatation d'une augmentation de capital de 10.256,00 Euros par émission de 25.640 actions nouvelles de 0,40 Euro de nominal chacune.

### Synthèse :

	30/06/16	31/12/15
Capital	3 432 218,80 €	3 421 962,80 €
Nombre d'actions	8 580 547	8 554 907
Valeur nominale	0,40 €	0,40 €

### Analyse par catégorie d'actions :

Jusqu'au 26 avril 2010, le capital social était composé d'actions ordinaires (catégorie B) et d'actions de préférence (catégorie A). Les actions de préférence offraient à leur titulaire le droit de bénéficier d'une préemption et d'un agrément à leur profit en cas de cession d'actions ordinaires de catégorie B, ainsi qu'un droit de préférence dans le boni de liquidation.

Depuis le 26 avril 2010, suite à la suppression des différentes catégories d'actions, le capital social est exclusivement composé d'actions ordinaires.

## 6.2 - Répartition du capital social

### Semestre clos le 30 juin 2016

Les 8.580.547 actions de 0,40 Euro de nominal composant le capital au 30 Juin 2016 se répartissent comme suit :

Au 30 juin 2016 - base non diluée				
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	2 828 215	32,96%	5 493 433	48,25%
Tereos EU	118 685	1,38%	118 685	1,04%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,23%	40 000	0,35%
Management et administrateurs	66 180	0,77%	84 921	0,75%
Flottant	5 547 467	64,65%	5 649 267	49,61%
<b>TOTAL</b>	<b>8 580 547</b>	<b>100,00%</b>	<b>11 386 306</b>	<b>100,00%</b>

Au 31 décembre 2015 - base non diluée				
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	2 828 215	33,06%	5 493 433	48,37%
Tereos EU	118 685	1,39%	118 685	1,05%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,23%	40 000	0,35%
Management et administrateurs	62 848	0,73%	81 589	0,72%
Flottant	5 525 159	64,58%	5 623 646	49,52%
<b>TOTAL</b>	<b>8 554 907</b>	<b>100,00%</b>	<b>11 357 353</b>	<b>100,00%</b>

### 6.3 - Instruments financiers dilutifs

- **Bons de Souscription d'Actions (BSA)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la Société et non encore exercés au 30 juin 2016, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exercés	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BSA-B	92 430	-	81 620	10 810	10 810	-	30/01/18
AG du 30/01/08							
BSA-2008	61 620	-	20 540	41 080	41 080	-	27/06/18
AG du 27/06/08							
BSA-2009	330 000	-	-	330 000	330 000	-	05/05/19
AG du 05/05/09							
BSA-2010-1	34 000	-	-	34 000	34 000	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BSA-2010-3	22 500	-	-	22 500	22 500	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BSA-2010-4	8 500	-	-	8 500	8 500	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BSA-2012-1 *	123 240	41 080	-	82 160	82 160	-	16/02/22
AG du 24/09/10							
BSA-2013-1	10 100	-	-	10 100	10 100	-	04/07/23
AG du 13/05/13							
BSA-T1	500 000	-	500 000	0	0	-	30/06/15
AG du 06/05/14							
BSA-T2	600 000	-	280 000	320 000	320 000	-	31/12/16
AG du 06/05/14							
BSA-2015-1	20 000	-	-	20 000	20 000	-	22/09/25
AG du 06/05/15							
BSA-2015-2	20 000	-	-	20 000	20 000	-	22/09/25
AG du 06/05/15							
BSA-2016-1	25 000	-	-	25 000	25 000	-	22/03/26
AG du 06/05/15							
<b>TOTAL BSA</b>	<b>1 847 390</b>	<b>41 080</b>	<b>882 160</b>	<b>924 150</b>	<b>924 150</b>	<b>0</b>	

\* Caducité de 20.540 bons constatée par le Conseil d'administration du 28 juin 2016

- **Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la Société et non encore exercés au 30 juin 2016, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions sur les opérations du 1<sup>er</sup> semestre sont apportées ensuite.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducité
BCE 2008	61 630	-	61 630	0	0	-	30/01/18
AG du 30/01/08							
BCE 2009-1	68 000	32 832	35 168	0	0	-	10 ans après attribution
AG du 05/05/09							
BCE 2009-2	25 370	-	25 370	0	0	-	05/05/19
AG du 05/05/09							
BCE-2010-1	37 320	6 630	2 820	27 870	27 870	-	22/03/20
AG du 27/01/10							
BCE-2010-2	43 500	26 604	3 896	13 000	13 000	-	02/12/20
AG du 24/09/10							
BCE-2011-1	22 400	9 400	-	13 000	13 000	-	28/06/21
AG du 24/09/10							
BCE-2012-1 *	25 000	25 000	-	0	0	-	03/07/22
AG du 03/05/12							
BCE-2013-1 *	152 780	152 780	-	0	0	-	07/01/23
AG du 03/05/12							
BCE-2013-2 *	60 000	60 000	-	0	0	-	11/07/23
AG du 13/05/13							
BCE-2015-1	152 780	-	-	152 780	152 780	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-2	25 000	-	-	25 000	25 000	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-3 **	60 000	60 000	-	0	0	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-4	10 000	-	-	10 000	10 000	-	02/02/25
AG du 06/05/14							
BCE-2015-5	50 000	-	-	50 000	50 000	-	10/11/25
AG du 06/05/15							
<b>TOTAL BSPCE</b>	<b>793 780</b>	<b>373 246</b>	<b>128 884</b>	<b>291 650</b>	<b>291 650</b>	<b>0</b>	

\* Caducité constatée par le Conseil d'administration du 2 février 2015

\*\* Caducité constatée par le Conseil d'administration du 3 février 2016

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, agissant sur délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale du 6 mai 2015, le Conseil d'administration en date du 22 mars 2016 a émis et attribué 25.000 Bons de Souscription d'Actions dits « BSA-2016-1 ». Ces bons donnent droit à souscrire 25.000 actions.

Lors de sa réunion du 28 juin 2016, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 10.256,00 Euros par émission de 25.640 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 20.540 Bons de Souscription d'Actions dits « BSA-B » et (ii) de 5.100 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise dits « BCE-2009-1 ».

## NOTE 7 | AVANCES CONDITIONNEES

Ce poste est composé des avances accordées par des organismes publics, et dont le remboursement est majoritairement conditionné au succès du projet concerné :

- (i) Une avance remboursable de 100 k€ a été accordée en 2009 par Oseo Île-de-France pour l'étude de « faisabilité du projet DEINOL : constitution d'un soucier bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». DEINOVE avait reçu 50 k€ en 2009 et le solde de 50 k€ en 2010. L'étude de faisabilité ayant été couronnée de succès, 5 k€ ont été remboursés en 2011 (en 1 prélèvement), 30 k€ en 2012 (5 prélèvements), puis 40 k€ en 2013 (4 prélèvements) et enfin, 25 k€ en 2014 (2 prélèvements). Comme prévu selon l'échéancier initial dans l'hypothèse d'un constat de succès, l'intégralité des sommes perçues sous forme d'avance remboursable a donc été restituée à l'organisme public financeur, Bpifrance.
- (ii) Sur un autre programme, à savoir DEINOPHARM, Oseo Innovation et la Région Languedoc-Roussillon avaient accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 k€ pour l'« extension et criblage d'un soucier bactérien ; identification et caractérisation de molécules antibiotiques ». Le 1<sup>er</sup> versement de 40% est intervenu en 2009, et 160 k€ supplémentaires ont été reçus par DEINOVE en 2010. Comme le prévoyait l'avenant à ce contrat d'aide, signé en novembre 2010, un 1<sup>er</sup> remboursement de 25 k€ est intervenu fin décembre 2013. De manière quasi concomitante, début janvier 2014, et suite au traitement par Bpifrance du dernier déclaratif de dépenses (transmis en 2011), le solde d'avance remboursable de 4 k€ a été versé à la Société. Ce versement a fait l'objet d'une lettre-avenant, venant mettre à jour les échéanciers de remboursement en cas de constat de succès (324 k€, soit 100% des sommes reçues) ou d'échec (49 k€, soit 15%). Début juin 2014, Bpifrance a notifié la Société d'un report des échéances dans le cadre de l'étude du constat d'échec. Pour autant, un prélèvement de 25 k€ étant intervenu en mars 2014, le total remboursé à fin 2014, soit 50 k€, dépassait marginalement celui de 49 k€ prévu dans une telle hypothèse. Deux nouveaux prélèvements de 25 k€ sont intervenus par la suite, respectivement en date du 30 septembre et du 31 décembre 2015, en accord avec le nouvel échéancier de remboursement daté du 11 décembre 2014. En octobre 2015, à la demande de Bpifrance, la Société a transmis une mise à jour du constat d'échec soumis initialement en mai 2011, afin de statuer sur le montant total exigible de remboursement. Par courrier daté du 8 janvier 2016, Bpifrance a prononcé le constat d'échec technique et notifié à la Société un abandon de créance d'un montant de 224 k€, confirmant ainsi le montant final de remboursement de 100 k€ (soit 31%), somme versée en intégralité au 31/12/2015.
- (iii) La Société a obtenu d'Oseo Innovation - Programme ISI, pour le projet DEINOL, une aide constituée d'avances remboursables, pour un montant de 4 m€, et de subventions, à hauteur de 2 m€, les versements étant répartis sur 50 mois de 2010 à 2014. Cette aide était suspendue à la signature d'un accord de consortium entre DEINOVE et ses partenaires du projet, BENP-Lillebonne, CNRS et INSA Transfert, signature intervenue le 30 mars 2010. Les aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à Oseo de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé, dont les caractéristiques essentielles étaient initialement les suivantes :
  - avant le 28/02/11 (étape clé 1) : obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hémicellulo ou cellulo-lytiques comparables aux micro-organismes de référence ;
  - avant le 28/02/12 (étape clé 2) : soumission par le consortium d'un rapport concernant la mise au point d'une souche de Déinocoque recombinante digérant efficacement la biomasse blé et produisant 3% d'éthanol ;
  - avant le 28/02/13 (étape clé 3) : certification par BENP-Lillebonne (groupe TEREOS) de la réception d'une souche de Déinocoque d'intérêt pour le démarrage du pilote industriel ;
  - avant le 28/02/14 (étape clé 4) : validation de la production d'éthanol sur une installation industrielle.

L'achèvement de chaque étape clé et la réalisation des conditions y afférentes devant donner droit, selon les termes du contrat d'aide, au versement des aides suivantes :

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Subventions	498	632	576	0	301	2 007
Avances remboursables	903	1 093	984	426	601	4 008
<b>TOTAL</b>	<b>1 401</b>	<b>1 725</b>	<b>1 560</b>	<b>426</b>	<b>902</b>	<b>6 015</b>

En juillet 2010, la Société avait reçu les montants prévus pour le 1<sup>er</sup> versement, soit 1.401 k€. En mai 2011, grâce au franchissement avec succès de l'étape clé 1, la Société a reçu 632 k€ de subventions et 947 k€ d'avances remboursables, soit un total de 1.579 k€. Chiffre légèrement en-dessous de celui prévu, avec un écart de -146 k€, les dépenses nécessaires à l'atteinte de cette étape s'étant révélées inférieures au budget initial présenté à Oseo.

En mars 2012, la Société a déposé auprès d'Oseo un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 28/02/12. Suite au constat de succès de l'étape clé 2, la Société a reçu, en août 2012, la somme de 1.152 k€ (part subvention : 383 k€ ; part avance remboursable : 769 k€) sur les 1.560 k€ prévus, du fait d'un niveau de dépenses inférieur aux prévisions pour cette étape.

Il est par ailleurs précisé qu'en contrepartie de ces aides, la Société s'est engagée à verser à Bpifrance (anc. Oseo Innovation), à partir de 2017 et pour un maximum de 9 ans, un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre du projet. Le total des remboursements, plafonné à un certain montant, pourrait excéder le total des avances perçues.

En janvier 2014, DEINOVE a annoncé avoir produit de l'éthanol à 9% en utilisant une bactérie Déinocoque, démontrant ainsi la viabilité technologique et économique de son procédé de production.

Le 3 juin 2014, la Société a annoncé la signature d'un accord de collaboration (d'une durée maximale de 36 mois) avec le groupe ABENGOA, l'un des principaux producteurs de bioéthanol, avec lequel le programme collaboratif DEINOL, visant la production de bioéthanol de 2<sup>ème</sup> génération, se poursuit, ce avec le soutien réaffirmé de Bpifrance. Compte tenu du développement de l'activité de production à destination de l'industrie alimentaire dans son usine BENP Lillebonne, TEREOS a pour sa part renoncé à s'impliquer plus avant dans le projet DEINOL. En conséquence, DEINOVE a accueilli, en accord avec TEREOS et Bpifrance, ABENGOA en tant que nouveau partenaire industriel du projet DEINOL. Ce changement de partenaire a nécessité l'ajustement de certains termes du contrat d'aide, à savoir la définition des deux dernières étapes clés, le planning de versement des montants de subvention et d'avance remboursable afférents, et les retours financiers potentiels pour Bpifrance en cas de succès, actés par voie d'avenants aux contrats Cadre et Bénéficiaires, signés le 9 janvier 2015.

Les caractéristiques essentielles des deux dernières étapes clés sont ainsi mises à jour :

- avant le 28/02/15 (étape clé 3) : Obtention d'une souche recombinante cellulo- et hémicellulo-lytique, capable de croître à 48°C, qui résiste à 30 g/l de sucre et produit 4 à 6% d'éthanol sur xylose/glucose avec une productivité de 1 g/l/h d'éthanol ; évaluation de divers substrats industriels de 2<sup>ème</sup> génération : assimilation de sucres issus de biomasse lignocellulosique prétraitée ;
- Avant le 28/02/16 (étape clé 4) : Préparation à l'étape d'industrialisation.

Selon les termes de l'avenant au contrat cadre, le planning de versement et les montants de subvention et d'avance remboursable sont ainsi modifiés (les montants pour les années 2010, 2011, 2012 et 2015 étant les montants réellement versés par Bpifrance à DEINOVE) :

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2015	2016	Total
Subventions	498	632	383	236	309	2 058
Avances remboursables	903	947	769	1 006	640	4 265
<b>TOTAL</b>	<b>1 401</b>	<b>1 579</b>	<b>1 152</b>	<b>1 242</b>	<b>948</b>	<b>6 323</b>

En avril 2015, la Société a déposé auprès de Bpifrance un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 28/02/15, et relatif à l'étape clé 3. Par un courrier en date du 3 juillet 2015, Bpifrance a notifié à la Société le franchissement de la troisième et avant-dernière étape clé de son programme DEINOL, validant ainsi le travail réalisé par la plateforme de DEINOVE. Cette avancée a déclenché le versement de 1.242 k€ (part avance remboursable : 1.006 k€, part subvention : 236 k€) par Bpifrance.

En mars 2016, la Société a soumis une demande de report de fin de programme de 4 mois auprès de Bpifrance. Par courrier daté du 15 mars 2016, Bpifrance a notifié son accord pour ce report, soit un décalage de la date de fin de programme du 28 février 2016 au 30 juin 2016.

- (iv) En juillet 2012, Oseo Innovation – Programme ISI a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 333 k€ pour le projet collaboratif THANAPLAST™, dont la société CARBIOS est chef de file. Ce projet vise au développement de technologies et procédés innovants permettant de recycler des déchets plastiques ainsi que de produire, à partir de matières premières renouvelables, des plastiques de haute performance industrielle, compétitifs et à fin de vie contrôlée.

Cette aide est composée d'une part subventions et d'une part avances remboursables. L'échéancier des versements tel que prévu par les contrats d'aide se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Subventions	105	0	0	0	0	19	124
Avances remboursables	0	177	0	0	0	32	209
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>333</b>

Le versement de la 1<sup>re</sup> tranche de la partie subvention est intervenu en décembre 2012, pour un montant de 105 k€. En septembre 2013, et suite au constat d'atteinte, par Bpifrance, de l'étape clé 1 du projet THANAPLAST™, la Société a reçu l'intégralité de la somme prévue au contrat pour cette échéance, soit 177 k€ sous forme d'avance remboursable.

- (v) En novembre 2013, l'ADEME a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 5.919 k€ pour le programme DEINOCHEM, visant à la mise en place, au terme d'une période de 42 mois, d'un démonstrateur de recherche permettant de développer la production d'au moins 2 composés isoprénoides à partir d'un substrat modèle. Cette aide, exclusivement sous forme d'avances remboursables, s'inscrit dans le cadre des Investissements d'Avenir, pilotés par le Commissariat Général à l'Investissement. La 1<sup>re</sup> tranche de versement, d'un montant de 1.480 k€, a été effectuée en avril 2014. Les versements suivants seront débloqués au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à l'ADEME de rapports relatifs à la finalisation de chacune des 3 étapes clés prédéfinies. En décembre 2014, la Société a déposé auprès de l'ADEME un état récapitulatif des dépenses arrêtées au 31 octobre 2014, et relatif à l'étape clé 1. Suite au constat de succès de cette étape clé, la Société a reçu, en février 2015, la somme de 991 k€ sous forme d'avance remboursable. Au premier semestre 2016, la Société a déposé auprès de l'ADEME un état récapitulatif des dépenses portant sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 décembre 2015, et relatif à l'étape clé 2. Suite au constat de succès de cette étape clé, la Société a reçu en juin 2016 la somme de 1.477 k€ sous forme d'avance remboursable.
- (vi) Il est enfin rappelé qu'en septembre 2010, Oseo Innovation a notifié à la Société l'obtention d'une aide de 700 k€ pour le projet collaboratif DEINOBIOTICS, relatif à l'« identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes ». Cette aide était composée pour moitié de subventions et pour moitié d'avances remboursables. La 1<sup>re</sup> tranche de versement avait été effectuée en novembre 2010, pour un montant de 210 k€. Dans le cadre de l'opération d'apports en nature d'actifs immatériels réalisée par la Société au profit de la société DEINOBIOTICS, cette aide Oseo a été transférée à la société DEINOBIOTICS, à compter du 5 octobre 2012. DEINOBIOTICS a donc repris à sa charge les obligations de remboursement de cette aide, soit 105 k€. Aussi la Société, en date du 30 juin 2015, n'a-t-elle plus aucune dette sous forme d'avance remboursable (conditionnée ou non), ni aucun droit à financement futur (en avance remboursable ou en subvention), relativement à cette aide.

## NOTE 8 | ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

### Etat des dettes au 30 juin 2016

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	882	882		
Personnel et comptes rattachés	318	318		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	313	313		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	113	113		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100	100		
Autres dettes	7	7		
<b>TOTAL</b>	<b>1 734</b>	<b>1 734</b>		



## Etat des dettes au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 677	1 677		
Personnel et comptes rattachés	384	384		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	385	385		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	157	157		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	110	110		
Autres dettes	7	7		
<b>TOTAL</b>	<b>2 719</b>	<b>2 719</b>		

## NOTE 9 | PASSIFS EVENTUELS LIES AUX CONTRATS COMMERCIAUX

### *Contrats de collaboration de recherche avec INSATRANSFERT-SAIC :*

Le 18 février 2010, DEINOVE a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP - Toulouse) en vue d'étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des Déinocoques, dans le cadre du projet DEINOL. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et DEINOVE, dans lequel l'INSA accorde à DEINOVE une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de DEINOVE lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

### *Contrats de collaboration de recherche avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 :*

Le 15 février 2010, DEINOVE a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation, à des fins commerciales, de ces découvertes dans les domaines de la coopération, moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus futurs de DEINOVE.

Le 15 juillet 2010, DEINOVE, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet DEINOL. Ce contrat de collaboration, d'une durée de 36 mois à compter du 28 février 2010, s'inscrit dans la continuité du laboratoire coopératif, suite au regroupement des salariés de DEINOVE dans ses installations de recherche de Cap Alpha, intervenu le 15 juillet 2010. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février s'appliquent également à cette collaboration.

### *Contrat de collaboration de recherche avec le groupe SUEZ :*

Par communiqué en date du 3 juin 2014, DEINOVE a annoncé la signature d'un contrat de collaboration en R&D avec le groupe SUEZ, sur la conversion de la fraction organique des déchets ménagers et urbains en éthanol, conclu pour une durée de 2 ans. La réussite de tests préliminaires, réalisés sur une période de 6 mois sur des substrats fournis par SUEZ, a conduit à la signature de cet accord.

Ce contrat vise à mettre en place une nouvelle filière de valorisation des déchets urbains et ménagers en développant une souche adaptée à cette matière première à bas coût. Suivront, en cas de succès, une mise à l'échelle de la technologie et son industrialisation dans des usines opérées par SUEZ.

En lien avec la suspension du programme DEINOL, il est mis fin en conséquence à ce contrat de collaboration.

#### *Contrat de collaboration avec ABENGOA :*

Par communiqué en date du 3 juin 2014, DEINOVE a annoncé la signature d'un contrat de collaboration avec ABENGOA, un des principaux producteurs mondiaux de bioéthanol, conclu pour une durée maximale de 36 mois et portant sur le développement du bioprocédé de production consolidé (CBP) de DEINOVE utilisant une bactérie Déinocoque pour digérer et transformer des résidus agricoles en éthanol à coût compétitif.

L'intégration du groupe ABENGOA dans le programme collaboratif de recherche DEINOL, en tant que nouveau sous-traitant, a reçu l'accord de Bpifrance, qui continue à soutenir financièrement le projet. Le Programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle) prévoit une aide de 6,3 m€ pour DEINOVE.

En septembre 2016, DEINOVE a notifié à ABENGOA la fin du contrat les liant en raison notamment des difficultés financières d'ABENGOA qui l'ont amené à céder ses usines de biocarburants rendant ainsi impossible la poursuite du projet développé conjointement avec DEINOVE.

#### *Contrat de collaboration avec AVRIL :*

Par communiqué en date du 22 septembre 2014, DEINOVE a annoncé la signature d'un contrat de collaboration avec SOFIPROTÉOL (rebaptisé AVRIL) d'une durée de 3 ans et visant à développer un procédé de production d'additifs naturels pour l'alimentation animale.

Les deux partenaires ont annoncé le 19 mai 2015 avoir franchi avec succès la 1<sup>ère</sup> étape du projet, consistant à sélectionner, au sein du souchier DEINOVE, 20 souches bactériennes produisant des composés d'intérêt pour l'alimentation animale. La 2<sup>ème</sup> phase vise à caractériser et tester ces composés pour évaluer leur potentiel commercial.

#### *Partenariat technologique avec le Michigan Biotechnologies Institute (MBI) :*

Le 15 octobre 2014, DEINOVE et le Michigan Biotechnologies Institute (MBI) ont annoncé la mise en place d'un partenariat technologique visant à qualifier la technologie DEINOL de production de biocarburants à base de biomasse lignocellulosique (biocarburants 2G). MBI est un centre multidisciplinaire renommé dans le secteur des bio-industries pour ses capacités uniques de « *derisking* ». MBI travaille à l'optimisation de technologies de production innovantes à partir de matières premières renouvelables en remplacement des matières fossiles, dans les secteurs des biocarburants, des composés chimiques, de la nourriture humaine et animale. MBI a notamment contribué au succès de grands groupes industriels comme DuPont, Cargill (NatureWorks), Novozymes, et de start-ups comme Genomatica, OPX Biotechnologies et Verdezynne. Après avoir mis au point son procédé sur des substrats modèles (sucres simples tels que le glucose puis le xylose), et en vue d'accélérer son industrialisation, DEINOVE s'est notamment rapprochée de MBI pour tester sa technologie sur leurs substrats industriels : des résidus de maïs prétraités selon la technologie AFEX. Les tests préliminaires ont produit des résultats prometteurs d'assimilation des sucres disponibles dans la biomasse. L'objectif de ce partenariat est d'accélérer la commercialisation du procédé DEINOL en relevant les challenges technologiques qui y sont associés.

La suspension du programme DEINOL, et donc du travail sur la biomasse de deuxième génération, met *de facto* fin à cette collaboration. Les équipes de DEINOVE et de MBI ont acté, d'un commun accord, l'arrêt du projet, MBI se recentrant sur la nourriture pour bétail et DEINOVE sur des applications de spécialités.

## **NOTE 10 | IMPOT SUR LES BENEFICES**

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le produit de 744.522 € comptabilisé en Résultat au titre de l'Impôt sur les Sociétés est exclusivement composé du Crédit Impôt Recherche (CIR). Le total net se décompose en deux montants : 743.880 € pour la créance du 1<sup>er</sup> semestre 2016 (estimé), et 642 € d'ajustement positif (produit) relativement au CIR 2015. Le montant de créance provisionné fin 2015, soit 1.640,8 k€, avait en effet été revu à 1.641,4 k€ au moment de la transmission du formulaire 2069-A à l'administration fiscale, laquelle a validé la demande de restitution dans son intégralité, et procédé à la restitution de la créance en juin 2016.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la Société au 31/12/15 s'établissent à 35.242 k€ (pour rappel : 26.036 k€ au 31/12/14). Pour l'exercice 2015, le déficit fiscal s'élevait à 9.206 k€. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps. Cependant, la Loi de finance pour 2012 a plafonné à un forfait de 1 m€, majoré de 50% du bénéfice excédant

ce forfait, le bénéfice imputable annuellement sur les reports déficitaires antérieurs, la fraction non imputée restant indéfiniment reportable.

## NOTE 11 | PARTIES LIEES POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2016

Les charges facturées sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016 par des consultants détenteurs de BSA se sont élevées à 87 k€. Sur la même période, DEINOVE a comptabilisé un montant de 41 k€ en jetons de présence, versés aux membres du Conseil d'administration (vs. 60 k€ pour l'exercice 2015).

## NOTE 12 | ENGAGEMENTS DONNES

### *Indemnité de départ à la retraite*

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/15.

### *Droit individuel à la formation (CPF/DIF)*

Se référer à l'annexe des comptes clos au 31/12/15.

### *Engagements hors bilan / Crédit-bail mobilier*

Au 30/06/16, le total des loyers restant à payer au titre des contrats de crédit-bail mobilier en cours s'élève à 1.223 k€ HT.

## NOTE 13 | EFFECTIFS

EFFECTIFS MOYENS	1 <sup>er</sup> semestre 2016	2015
Cadres	32	30
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	16	15
Ouvriers	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>47</b>

Ainsi qu'indiqué dans les rapports semestriel et annuel 2015, la Société a perdu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le bénéfice des exonérations sociales liées au statut de « Jeune Entreprise Innovante » (JEI), ayant alors atteint sa huitième année d'activité, et ce régime ne s'appliquant que pendant les sept premières années d'activité.

## NOTE 14 | EVENEMENTS POST-CLOTURE

### Focalisation stratégique annoncée le 29 septembre 2016

Le Conseil d'administration de DEINOVE a validé lors de sa réunion du 27 septembre 2016 la focalisation des activités de DEINOVE vers les applications en santé, nutrition et cosmétique, avec l'objectif d'accélérer la génération de revenus et de concentrer les ressources sur les applications à plus forte valeur ajoutée.

Cette décision s'appuie sur les éléments suivants :

- L'avancement satisfaisant des programmes de R&D avec AVRIL et FLINT HILLS RESOURCES dans la nutrition animale qui permet d'envisager la génération de revenus commerciaux à relativement court terme.
- Les études menées sur les applications potentielles des caroténoïdes valident l'intérêt de ces molécules pour des applications en cosmétique et santé, des marchés à forte valeur ajoutée pour lesquels DEINOVE peut envisager différents modèles de revenus, soit par cession de licences, soit par production directe de composés avec des partenaires, sans besoin d'investissements industriels lourds.
- Les avancées obtenues par DEINOBIOTICS, dont DEINOVE détient actuellement 49% (étant précisé que DEINOVE a par ailleurs souscrit des obligations simples émises par DEINOBIOTICS pour un montant de 500.000 euros en date du 4 mai 2016), et notamment l'identification d'un candidat médicament présentant une activité antibiotique particulièrement intéressante, retenu pour des recherches précliniques avancées. Afin d'optimiser ce développement et ceux de DEINOVE, le Conseil d'administration a estimé plus efficace de maximiser les synergies et donc de regrouper ces deux activités, qui auront donc maintenant lieu toutes deux majoritairement chez DEINOVE à Grabels.
- Les développements actuels n'exploitent qu'une fraction du souchier de DEINOVE, un actif stratégique à fort potentiel qui peut constituer une nouvelle source d'ingrédients naturels (au-delà des caroténoïdes innovants produits naturellement par 400 des quelques 6 000 bactéries du souchier).
- Le contexte économique global n'est pas favorable au développement des biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération. La baisse durable des prix du pétrole pèse sur la compétitivité des producteurs de biocarburants et met une pression encore plus forte sur tous les développements de recherche. Les différentes usines de bioéthanol 2G actuellement en opération ne semblent pas délivrer les rendements attendus, des blocages technologiques subsistent, et les industriels sont peu enclins à développer de nouvelles technologies tant que les usines actuelles ne sont pas stabilisées. Un analyste de Raymond James, Pavel Molchanov, spécialisé dans la bioénergie aux États-Unis, commentait le secteur en juillet dernier : « La mise à l'échelle des technologies de biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération est considérablement en-dessous des attentes. Il y a eu de multiples incidents opérationnels et mécaniques qui résultent aujourd'hui en l'absence quasi-totale de production de ce type de biocarburants ».
- Plusieurs acteurs du secteur des biotechs industrielles ont annoncé ces derniers mois un recentrage sur les composés de spécialité, notamment dans les domaines de la nutrition et du « personal care » (cosmétiques et produits de soin) face à la chute des prix du pétrole et à la difficulté de financer des projets dans les biocarburants. C'est par exemple le cas de Solazyme/Terravia, également de Codexis ou encore d'Amryis. Dans le même temps, les principaux acteurs de la chimie ont initié des opérations de concentration, comme par exemple la fusion de DuPont et Dow Chemical.
- Malgré les avancées du programme DEINOL, la perspective de générer rapidement des revenus dans cette activité ne semble pas aujourd'hui réaliste. ABENGOA, principal partenaire industriel du programme DEINOL, a été placé en procédure de pré-faillite en novembre 2015. Depuis cette date, le groupe espagnol a décidé de se focaliser sur ses activités « Ingénierie et construction industrielle » et a ainsi engagé un vaste programme de cession d'actifs en vue d'alléger sa dette et de finaliser un accord avec ses créanciers. ABENGOA a cédé ses usines américaines de biocarburants <sup>10</sup>(son usine principale au Kansas, dédiée à la 2<sup>ème</sup> génération, a été fermée en Décembre 2015<sup>11</sup>) et cherche des repreneurs pour ses sites européens. Dans ce contexte, le programme de recherche engagé avec DEINOVE doit être interrompu.
- Les avancées technologiques réalisées par DEINOVE, notamment dans le cadre du programme DEINOL, bénéficient en plein aux autres programmes de recherche, y compris les nouveaux programmes : savoir-faire dans l'ingénierie génétique

<sup>10</sup> [www.ethanolproducer.com/articles/12988/abengoa-announces-plan-to-sell-first-generation-biofuel-assets](http://www.ethanolproducer.com/articles/12988/abengoa-announces-plan-to-sell-first-generation-biofuel-assets)

<sup>11</sup> [www.biofuelsdigest.com/bdigest/2015/12/03/abengoa-shuts-down-hugoton-colwich-st-louis-hq/](http://www.biofuelsdigest.com/bdigest/2015/12/03/abengoa-shuts-down-hugoton-colwich-st-louis-hq/)

et métabolique de souches bactériennes dédiées à des applications spécifiques, plateforme automatisée de production de souches, plateau de fermentation, département analytique...

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé les évolutions suivantes :

- Réintégration des opérations de DEINOBIOTICS au sein de DEINOVE : une partie des ressources de DEINOVE sera réallouée au développement des programmes de DEINOBIOTICS qui, en contrepartie, fera bénéficier DEINOVE de son savoir-faire dans la production, la caractérisation et l'optimisation de métabolites secondaires.
  - Sur le plan juridique et sous réserve notamment (i) de signature du traité d'apport et (ii) d'approbation des opérations d'apport en nature et de décision d'augmentation de capital subséquente par une Assemblée Générale de DEINOVE qui sera convoquée dans les prochains mois, DEINOVE détiendra 100% de sa filiale DEINOBIOTICS à l'issue des opérations d'apports en nature de leurs actions par les associés de DEINOBIOTICS au bénéfice de DEINOVE.
- Lancement d'un vaste programme de criblage du souchier de DEINOVE devant aboutir à l'identification de composés de spécialités dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la cosmétique. Ce programme démarre actuellement par une phase de criblage *in vitro* qui identifiera des hits positifs qui passeront par des tests d'efficacité plus poussés validant leur intérêt dans ces secteurs.
- Les autres ressources de DEINOVE seront prioritairement allouées à la poursuite du développement de caroténoïdes, des programmes menés en partenariat avec AVRIL, FLINT HILLS RESOURCES et d'autres programmes plus amont, dont les partenaires n'ont pas encore été rendus publics. Tous les efforts seront focalisés sur l'atteinte des objectifs de ces programmes et la génération de revenus dans un délai aussi court que possible. Le développement d'autres composés de spécialités sera renforcé sur la base de l'incroyable biodiversité qui reste unique à DEINOVE. Les composés de spécialités sont caractérisés par des temps de développement plus courts et des perspectives de profits plus importants.
- Le programme DEINOL est suspendu, de même que les partenariats associés (ABENGOA, SUEZ, MBI, TYTON, et ARBIOM). DEINOVE continuera d'étudier toutes les possibilités de valorisation des actifs liés à ce programme DEINOL.
- Réorganisation de DEINOVE :
  - o Dominique Le Beller et son équipe seront rattachés hiérarchiquement à DEINOVE.
  - o Un chef de projet d'étude préclinique viendra renforcer les développements antibiotiques.
  - o Les équipes anciennement dédiées au projet DEINOL et à la plateforme Biomasse viennent renforcer les équipes DEINOBIOTICS, criblage, fermentation et analytique.
  - o Le nombre d'employés de DEINOVE après intégration de DEINOBIOTICS restera globalement stable par rapport à la situation actuelle.

DEINOVE concentrera désormais ses recherches sur des applications à forte valeur ajoutée dans les domaines suivants :

- La santé, en recherchant des molécules aux propriétés antimicrobiennes pouvant déboucher sur le développement de nouveaux antibiotiques ou antifongiques, et en exploitant les propriétés thérapeutiques d'autres composés tels que les caroténoïdes (dans le domaine de l'inflammation, de la santé oculaire, des désordres cutanés...).
- L'alimentation humaine et animale, avec des molécules aux propriétés colorantes, antioxydantes, nutritives...
- La cosmétique et les produits de soin du corps, avec des molécules antioxydantes, anti-âge, des agents de texture...

L'ambition de DEINOVE est de devenir une société de biotechnologie de premier plan qui, en exploitant son patrimoine biologique et sa plateforme technologique, apporte de l'innovation radicale dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la cosmétique.

## 4 | DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables, et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 4 à 17) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Emmanuel Petiot  
Directeur Général.

### Responsable de l'information financière

Julien Coste  
Directeur Administratif & Financier  
Tel. : + 33 4 48 19 01 00  
Mél : [julien.coste@deinove.com](mailto:julien.coste@deinove.com)